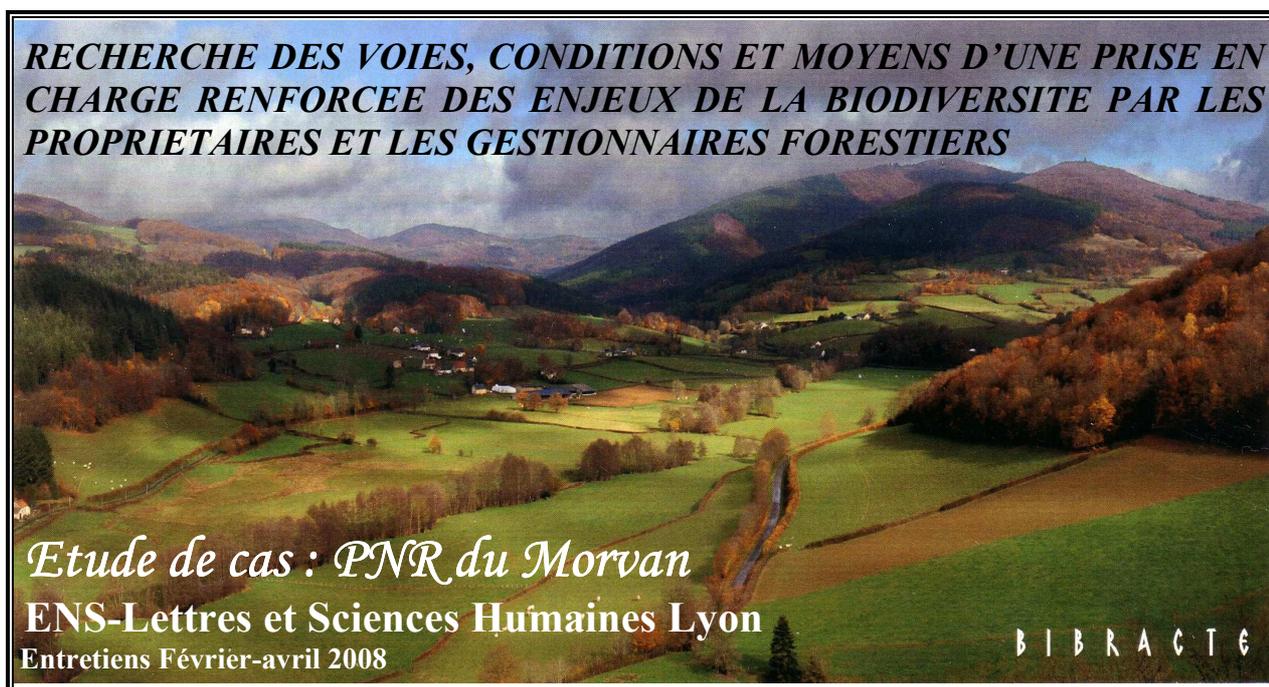




PROGRAMME BIODIVERSITE ET GESTION FORESTIERE



Corina Calugaru et Paul Arnould

Décembre 2009



« Ce qui est très utile (l'eau par exemple) n'a pas toujours une grande valeur et tout ce qui a beaucoup de valeur (les diamants par exemple) n'est pas forcément très utile »

Adam Smith 1776, cité par Pavan Sukhdev¹

**Est-ce un élément
nécessaire à l'équilibre
fragile et harmonieux de
notre planète ou
simplement une sale
mauvaise herbe ?**



Nasser, 1991, Unasyva, vol 42, N°166 ;

Dessins reproduits avec l'aimable autorisation de Turn over a new leaf: green cartoons for CARE. M. Bryant, éd. 1990. Londres, Earthscan Publications, Ltd

La biodiversité, une question (in)existent(e)ielle ?

¹ Responsable du département des marchés internationaux de la Deutsche Bank à Bombay, responsable de l'étude « ?économie des écosystèmes et de la biodiversité », Rapport d'étape, Commission européenne

Sommaire

I. Introduction : Le choix du PNR du Morvan	4
1.1. Le parc du Morvan et la diversité des structures territoriales	5
1.1.1. Les communes et les communautés de communes	7
1.1.2. Les Pays	8
1.1.3. Les départements et la région	8
1.2. Un territoire forestier pour une diversité d'enjeux	8
1.2.1. De la production du bois de chauffage à la production du bois d'œuvre résineux	8
1.2.2. La filière bois-forêt source principale d'emploi	11
1.2.3. L'image de pleine nature – envie de changement ou argument commercial ?	13
II. Offres et demandes actuelles et potentielles de biodiversité	14
2.1. Les offres de biodiversité	14
2.2. Les demandes de biodiversité	19
2.3. La rencontre entre les offres et demandes de biodiversité	20
2.4. Les acteurs de la biodiversité	21
III. Caractérisation et évaluation des actions	23
Création des îlots de vieillissement	26
Irrégularisation des peuplements résineux	26
IV. Identification des représentations, problèmes et enjeux liés à la biodiversité	32
4.1. Qui nous a parlé de la biodiversité ?	32
4.2. Perceptions et représentations de la biodiversité : éléments essentiels	36
ANNEXE 1	45
Contrat Forêt	45
ANNEXE 2	50
Extraits du site internet du PNR Morvan	50

I. Introduction : Le choix du PNR du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan est l'un des plus vieux et des plus grands parcs naturels régionaux de France. Situé au cœur de la région Bourgogne il est créé en 1970, quand des communes proches en termes de géologie, de climat et de pratiques agricoles se sont regroupées. Depuis, le Parc s'est constamment agrandi, il s'étend aujourd'hui sur 2654 km².

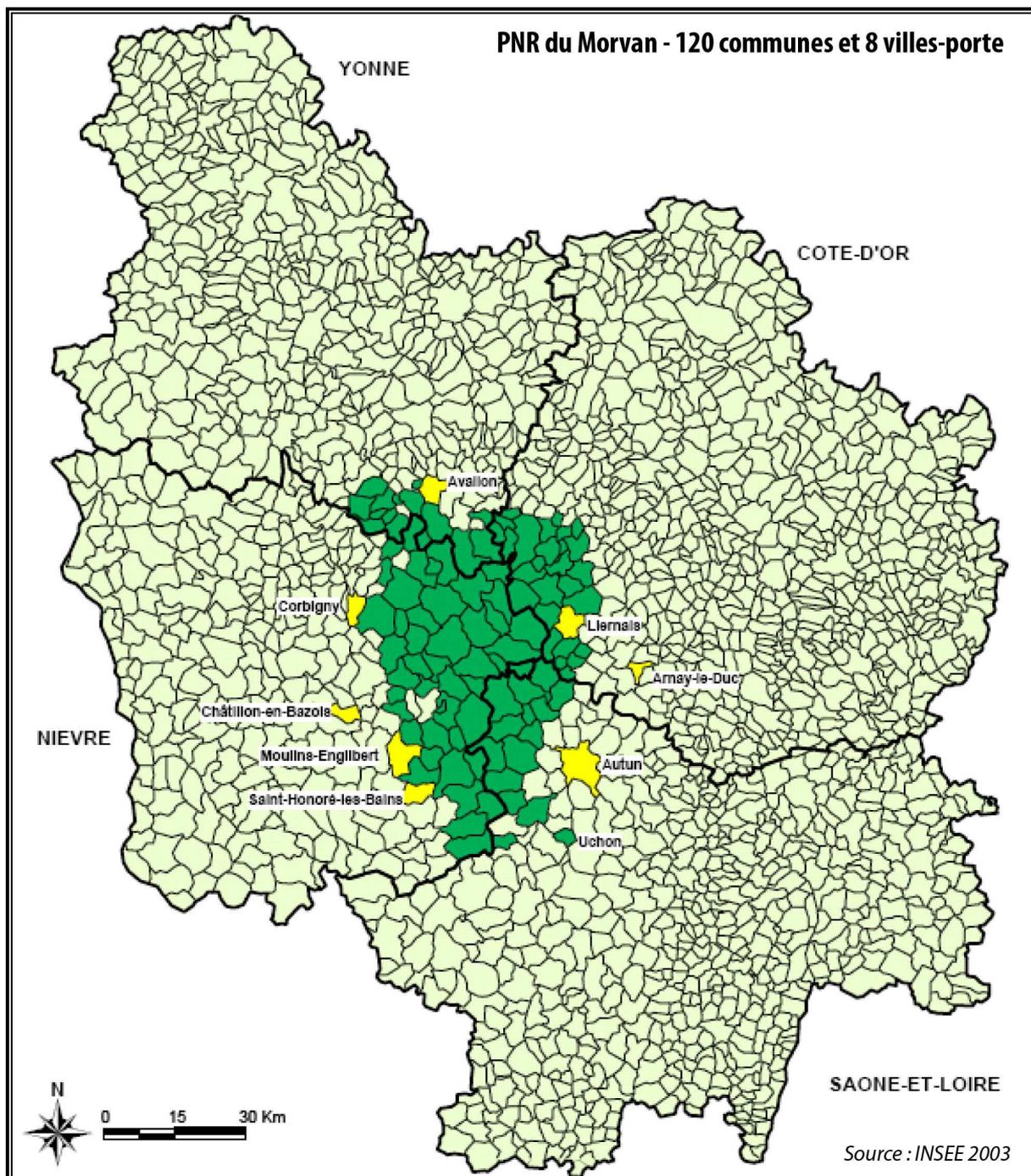


Figure 1. Le parc du PNR du Morvan un espace charnière en Bourgogne

1.1. Le parc du Morvan et la diversité des structures territoriales

Si au début le parc comptait 64 communes et 8 villes portes, leur nombre monte à 95 en 1997. En 2007, avec la mise en place de la nouvelle charte 16 nouvelles communes intègrent la structure du PNR du Morvan. Aujourd'hui le parc, à cheval sur les quatre départements de la région, regroupe 120 communes : 47 communes dans le département de la Nièvre, 28 communes dans le département de la Côte d'Or, 15 communes dans le département de l'Yonne et 15 communes dans le département de la Saône-et-Loire. A ces communes s'ajoutent 8 villes portes qui adhèrent en 2004 au Syndicat mixte gestionnaire du PNR.

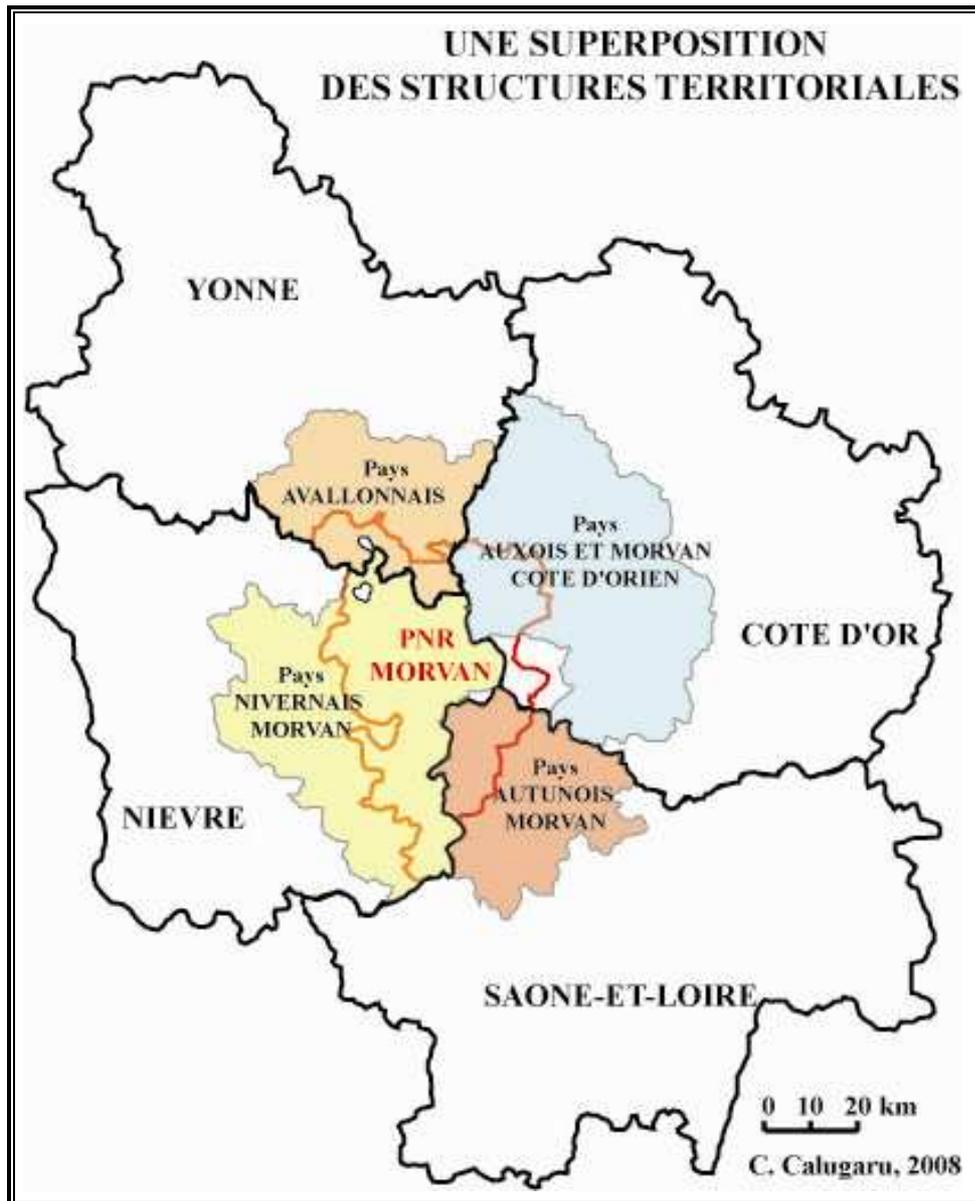


Figure 2. Le PNR entre le cœur et la périphérie des enjeux des territoires

Au découpage représenté par les quatre départements, qui a lui seul est considéré par Jacqueline Bonnamour dans sa thèse² comme étant responsable d'un certain malaise morvandiau : « *en découpant le Morvan en quatre départements, la Constituante en a fait un pays morcelé, excentrique, vite oublié* », s'ajoutent d'autres structures : les communes (figure 3), 16 communautés de pays et 4 pays (figure 2). Il y a quatre pays qui se partagent le territoire du parc : le Pays Avallonnais, le Pays Auxois et Morvan Cote d'Orient, le Pays Nivernais Morvan et le Pays Autunois Morvan. Récemment, le PNR du Morvan a été rattaché au Massif Central par le décret du 28 octobre 2005.

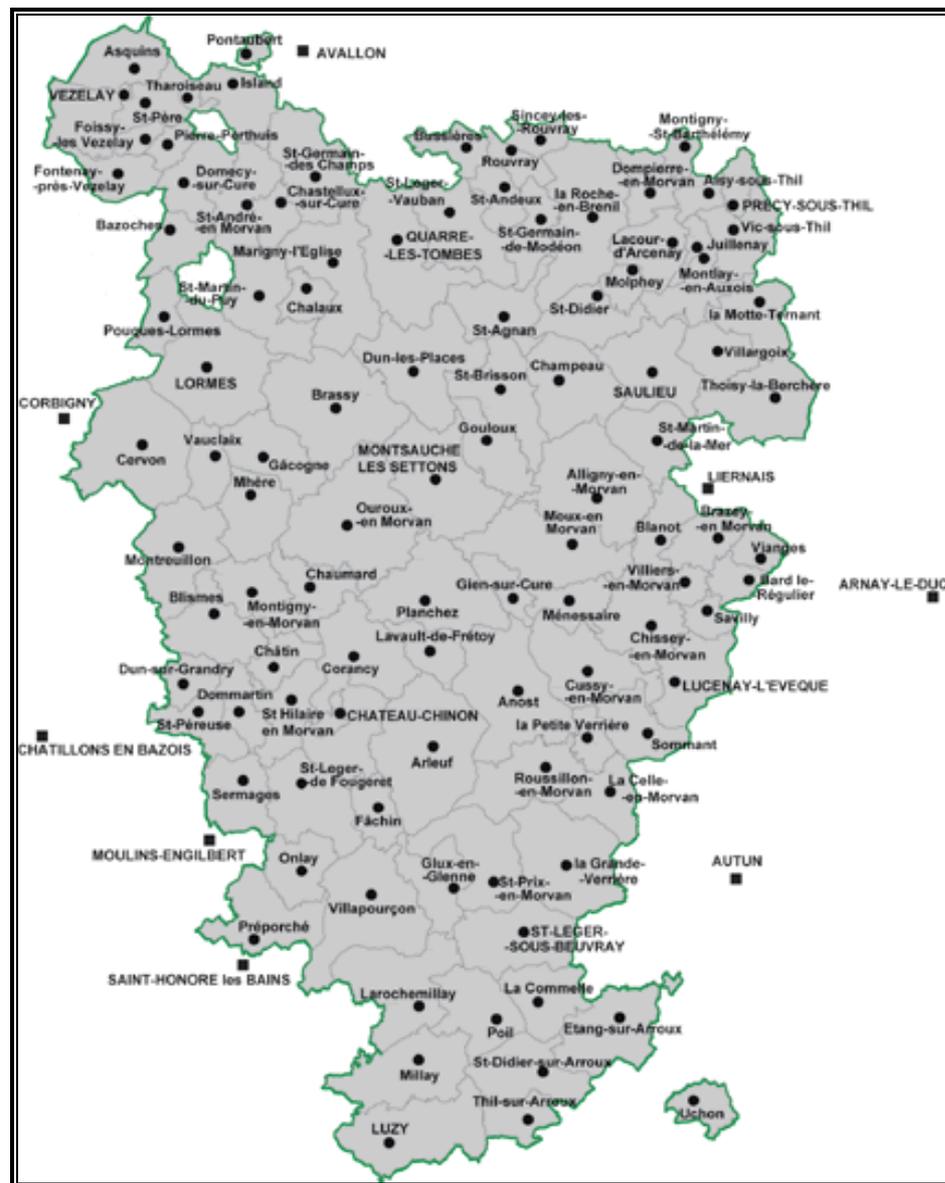


Figure 3. Les communes du parc, cellule de base du territoire

Cette diversité des structures engendre une diversité d'enjeux et une implication différente d'une structure à l'autre dans la vie et les actions au niveau du territoire du parc.

² Jacqueline BONNAMOUR, 1966, *Le Morvan, la terre et les hommes*, PUF, Paris

1.1.1. Les communes et les communautés de communes

Les communes représentent les piliers, les cellules de base du parc. Elles sont groupées en grande partie en structures d'**intercommunalité**. Sur le territoire du PNR du Morvan il y a aujourd'hui treize structures de ce type³ : l'Avallonnais, le Haut Morvan, le Pays de Corbigeois, Saulieu, de Terre Plaine, entre Alene et Roche, des Grands Lacs du Morvan, du Pays d'Arnay, de la Butte de Thil, de l'Arroux Mesvrin, les Portes du Morvan, le Beuvray et Val d'Arroux, l'Autunois et le Liernais. Ces regroupements de communes en intercommunalités devraient faciliter la communication avec le parc. Leur création tardive ainsi qu'une méconnaissance institutionnelle et politique réciproque, font que les relations entre les communautés de communes et le parc ne sont pas évidentes. Ces dernières années, les deux parties font des efforts pour corriger cette situation et trouver des points communs d'action. En sollicitant les communautés de communes pour conduire ensemble des réflexions sur la forêt, le tourisme ou les programmes Leader, le Parc obtient non seulement une collaboration, un partenariat, mais surtout une meilleure intégration des logiques territoriales dans ses actions.

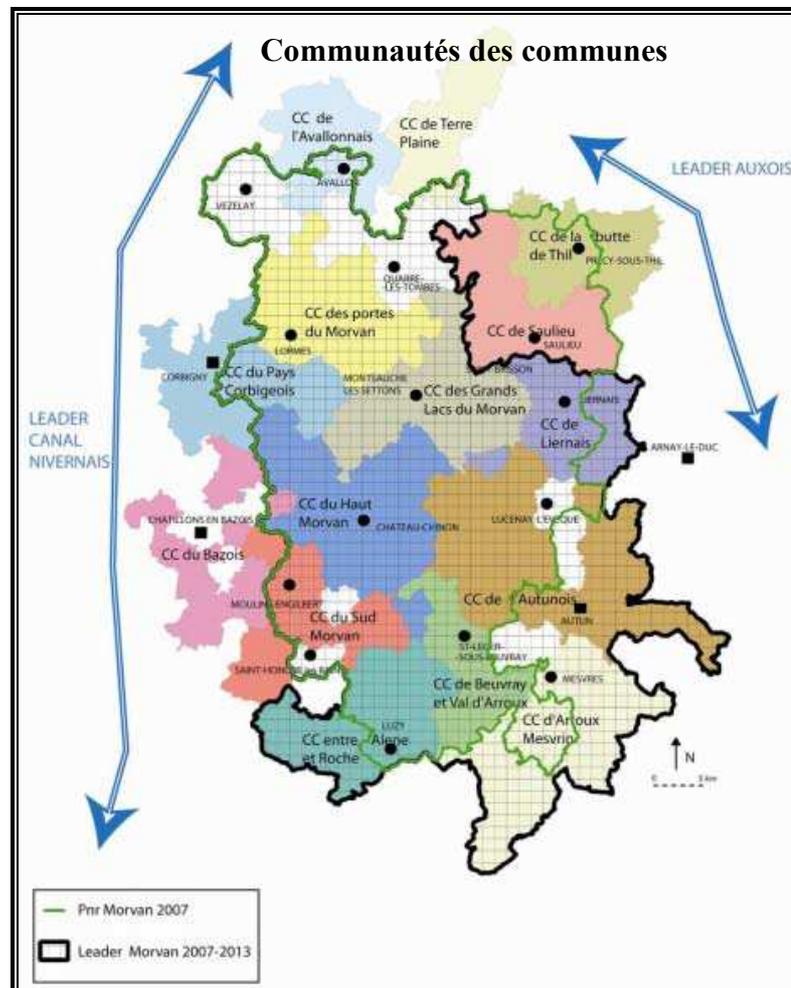


Figure 4. Une diversité de collectivités publiques mais un projet unitaire : LEADER -une extension du territoire du projet du PNR du Morvan

Source : Programme LEADER 2007-2013
Du PNR du Morvan

³ http://www.parcumorvan.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/1179994307_1152104026_comcom.pdf

1.1.2. Les Pays

Les communautés de communes sont plus actives au sein des quatre *pays* qu'elles forment. Les missions des pays représentent surtout un relais des actions du parc au niveau local. Cette relation entre les pays et le parc fait l'objet d'une convention signée par les deux parties et où les pays affirment se conformer aux projets communs. Le rôle crucial revient au PNR qui, par sa dimension identitaire et culturelle importante, a des attributions de préservation et de valorisation du patrimoine. Par ailleurs il est doté d'une expertise scientifique ainsi que d'une équipe des techniciens et représente le chef de file et le fédérateur pour plusieurs secteurs d'activité dont le tourisme et la forêt.

1.1.3. Les départements et la région

Situé aux confins des quatre départements, le degré d'implication de chacun d'entre eux dans les actions du parc est différent. Ayant un nombre plus important de communes à l'intérieur du parc, c'est le département de la Nièvre qui participe de manière significative aux financements de ses activités. La place de trois autres reste assez marginale.

Par rapport à sa position à la périphérie des départements, la région, avec le centre à Dijon est assez loin du contexte et des enjeux du territoire du parc du Morvan.

Il paraît évident que cette prolifération de structures territoriales, ce que certains ont appelé le « mille feuilles institutionnel » n'est absolument pas favorable à une gestion cohérente de la biodiversité

*1.2. **Un territoire forestier pour une diversité d'enjeux***

Conçue pour créer une synergie entre les acteurs de la forêt l'ancienne charte a été renouvelée en décembre 2007 quand une deuxième charte forestière a été signée non pas comme un document à part mais comme une deuxième étape dans le processus de consolidation d'une filière bois au niveau du territoire morvandiaux. L'objet de la plus importante charte forestière en France en ordre de grandeur, la forêt c'est l'atout majeur du territoire morvandiau non seulement du point de vue économique mais aussi social et environnemental. Elle est au cœur de l'enjeu de développement durable sur le territoire du parc.

1.2.1. De la production du bois de chauffage à la production du bois d'œuvre résineux

La forêt a toujours occupé une place importante dans l'aménagement et le développement du territoire morvandiau. Les forêts et les eaux sont les principales richesses du territoire, leviers de développement économique mais aussi vecteurs de déséquilibres écologiques.



Figure 5. Le flottage du bois une tradition de la forêt morvandelle

Dès le XVI^e siècle le bois est acheminé à travers ses lacs et des rivières jusqu'à Paris où il couvre en grande partie les besoins en bois de chauffage de la région parisienne. C'est pendant cette période que le flottage de bois, dont les origines remontent au Moyen Age, inscrit de profondes transformations dans le paysage morvandiau. Ses traces restent encore visibles de nos jours dans les paysages. La forêt de feuillus qui est exploitée de manière intensive se trouve à la fin du XIX^e siècle en voie de disparition. Cette situation change au début du XX^e siècle, avec la découverte et l'utilisation dominante du charbon de bois. La forêt commence alors à regagner des surfaces.

Mais le changement le plus important, non seulement en termes de surface mais aussi en termes de biodiversité, se produit après la deuxième guerre mondiale avec la création du Fonds Forestier National, le FFN. Les résineux, qui bénéficient de mesures fiscales avantageuses, commencent à gagner du terrain. Le Morvan constituera rapidement un des bastions de ces grands reboisements en résineux.

La moyenne du taux de boisement dans le Morvan est de 48,5 % mais elle varie de 20 % sur la bordure sud et ouest du parc à plus de 80 % dans le Haut Morvan (figure 6). Cette ressource arrive aujourd'hui à maturité et la production est en constante augmentation ce qui lui vaut l'appellation de « *grenier à bois* » donnée par l'INSEE en 1999. Cette région est devenue la première région en France pour la production du douglas, du chêne et du sapin de Noël.

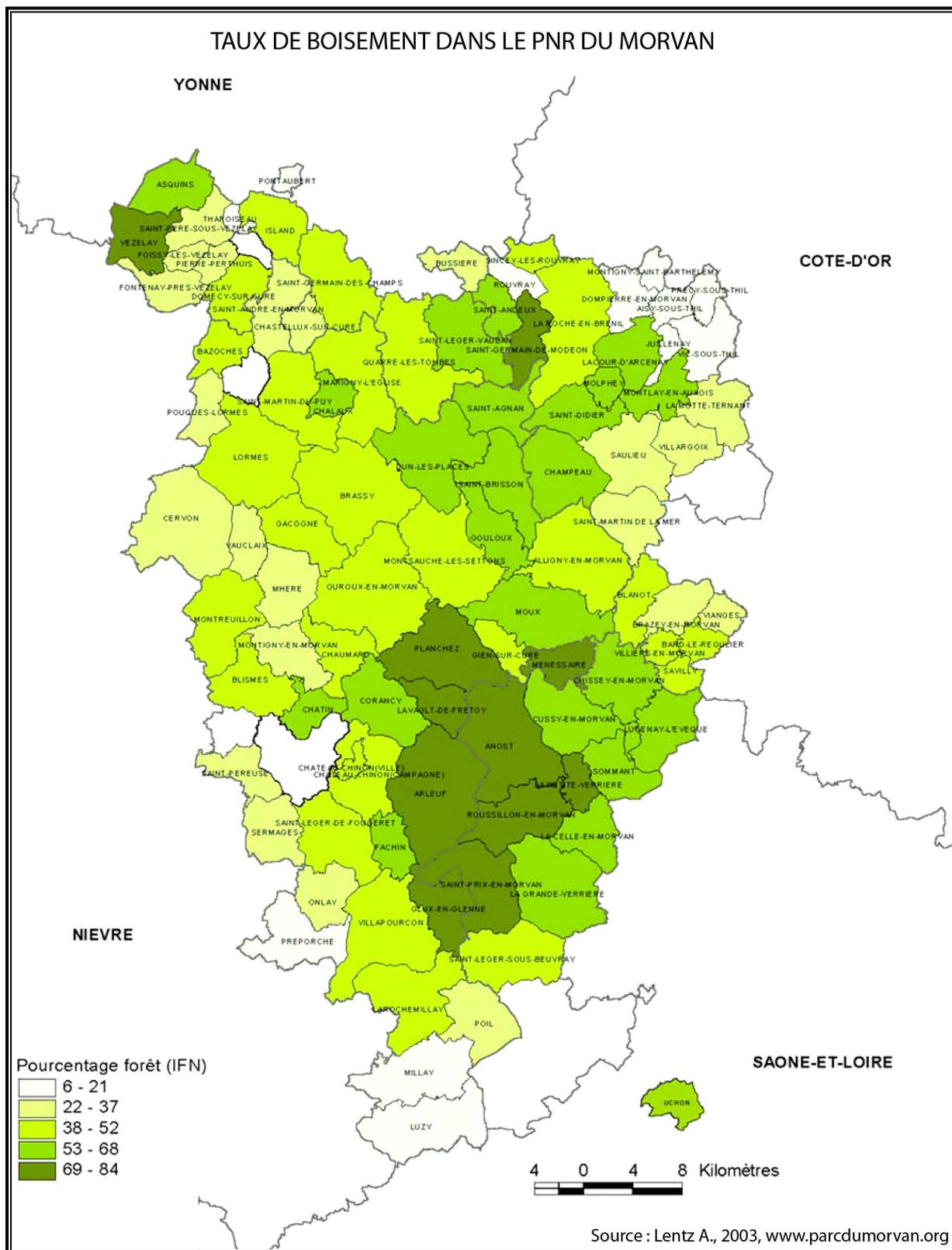


Figure 6. Un taux de boisement qui dépasse 50 %

Avec l'installation de nouvelles scieries la demande en bois continue d'augmenter. Si en 2001 la production dans le Morvan est estimée à 400 000 m³, dont deux tiers sont représentés par le douglas et un tiers par le feuillus, pour les années à venir les chiffres s'emballent. Une étude réalisée en 2005 prévoit une augmentation de la ressource résineuse mais aussi de la récolte qui est estimée à 600 000 m³ pour 2020 pour arriver en 2030 à 900 000 m³. Dans ce contexte des questions se posent quand à l'approvisionnement de ces unités industrielles. L'adéquation avec le renouvellement et la pérennité de la ressource d'une part et les conséquences sur la biodiversité d'autre part sont posées.

Même si la création du parc est datée et malgré la place importante tenue par cette structure dans la vie du territoire, la forêt ne fait l'objet d'un contrat au niveau du territoire qu'à partir de l'année 2004 quand un premier projet de charte forestière de territoire a été signé.

1.2.2. La filière bois-forêt source principale d'emploi

Si l'augmentation du volume de bois exploité génère des craintes au niveau des conséquences que cela peut avoir sur la biodiversité, elle représente une source d'espoir pour le développement local.

Avant la création du parc, le Morvan bénéficiait d'un déficit d'image : montagne noire, territoire froid et hostile, zone repoussoir de la Bourgogne. Mais même si son image s'est nettement améliorée, la population continue à enregistrer une baisse continue et représente en 1999 seulement 28 % de ce qu'elle était en 1962. Aujourd'hui le PNR du Morvan est l'un des parcs les moins peuplés de France.

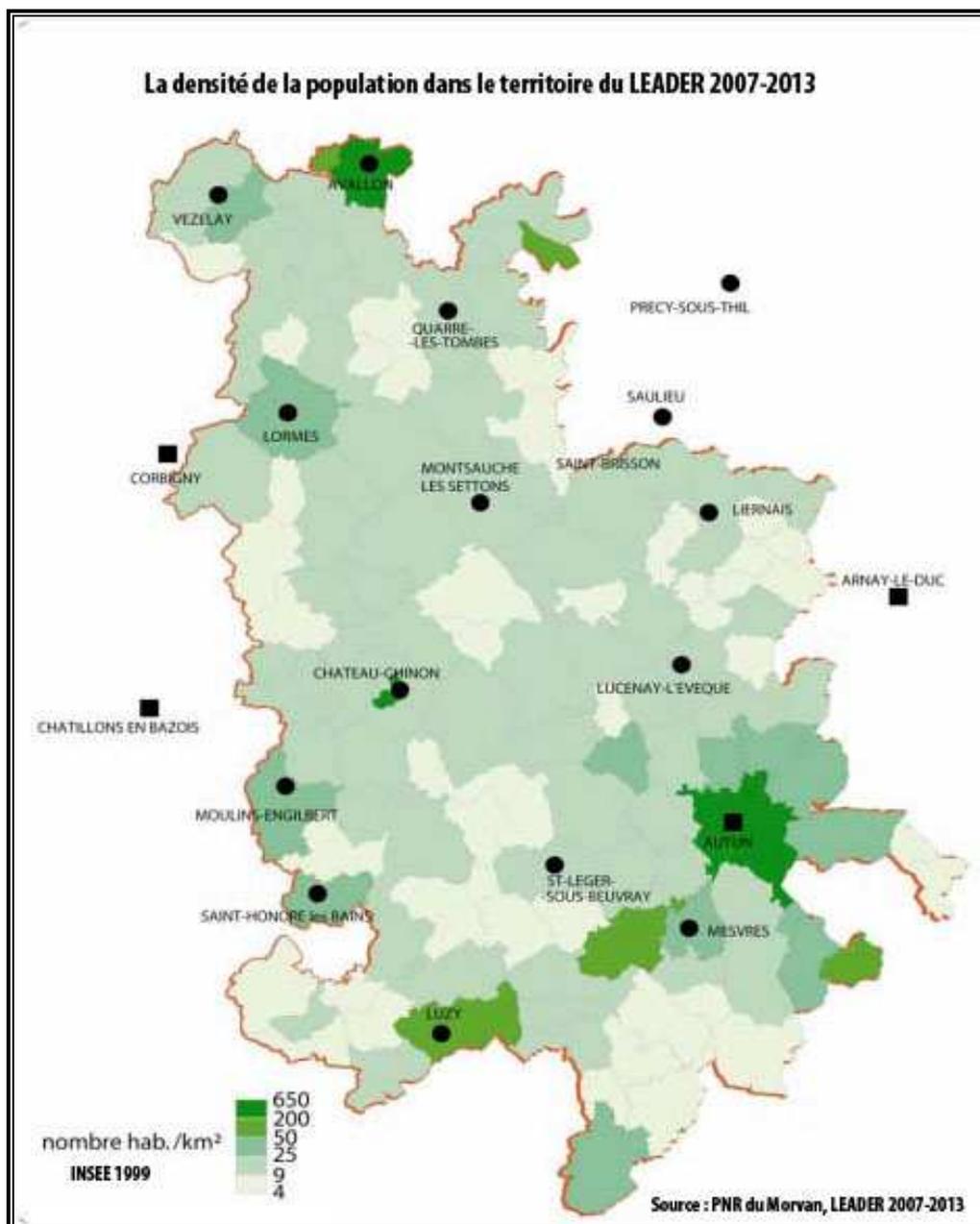


Figure 7. L'homme une espèce qui se fait rare dans le Morvan

Vu les conditions du milieu ainsi que les caractéristiques démographiques, le territoire du PNR du Morvan est reconnu zone défavorisée à l'échelon national, de même au niveau européen. Il est rattaché au Massif Central par le décret du 28 octobre 2005. La forêt y constitue une source importante d'emploi. Les nouvelles scieries qui s'installent, le pôle de compétitivité bois à Autun sont des actions autour de la forêt qui peuvent dynamiser l'emploi dans la région.

L'ensemble des conditions naturelles permet la présence de 30 types forestiers différents.

1.2.3. L'image de pleine nature – envie de changement ou argument commercial ?

Ce ne sont ni l'emploi et ni les aspects économiques qui sont mis en avant mais l'image de pleine nature qui devient l'argument commercial du parc. La gestion et la préservation de la biodiversité en tant que patrimoine naturel, représentent le premier axe de la première orientation stratégique de la charte du parc. La préservation des milieux n'est pas considérée antagoniste à la rentabilité des entreprises. Au contraire, la prise en compte des aspects environnementaux devient l'ambassadrice des produits de qualité, l'incitatrice pour « consommer Morvan » et une source de valeur ajoutée pour le développement économique.

Les préoccupations environnementales et l'opposition à l'enrésinement ne datent pas d'aujourd'hui. D'après certains acteurs, comme L. Bondoux Conseiller Général de Château Chinon, elles seraient à l'origine même de la création du parc comme désaveu de la politique d'enrésinement⁴ fortement combattue par la population morvandelle sous l'impulsion de François Mitterrand en sa double qualité de morvandiau et de président de la république à l'époque.

L'introduction massive des résineux à partir des années 1950 par le FFN est un fait qui a modifié de manière incontestable les paysages. Aujourd'hui le problème de l'acceptation des résineux ne se pose plus. Non seulement ils font partie du paysage local mais ils ont leur apport en termes de biodiversité : faune, champignons, oiseaux, insectes les ont accompagnés. C'est surtout les modes de gestion qui font débat : coupes rases, plantations à l'identique, danger de la monoculture.

Malgré la dominance des feuillus dans la forêt morvandelle, les forêts de chêne et de hêtre sont considérées comme étant peu productives par rapport à la forêt résineuse. On attend de cette dernière non seulement une augmentation de la production mais aussi une augmentation de la valeur ajoutée, grâce aux emplois que ce secteur peut générer.

⁴ Charte forestière du territoire du PNR du Morvan

II. Offres et demandes actuelles et potentielles de biodiversité

Peut-on parler des offres et de demandes de biodiversité sur un territoire ? Qu'est ce qui permet que des offres et de demandes se manifestent ? Qui sont les acteurs qui les portent ?

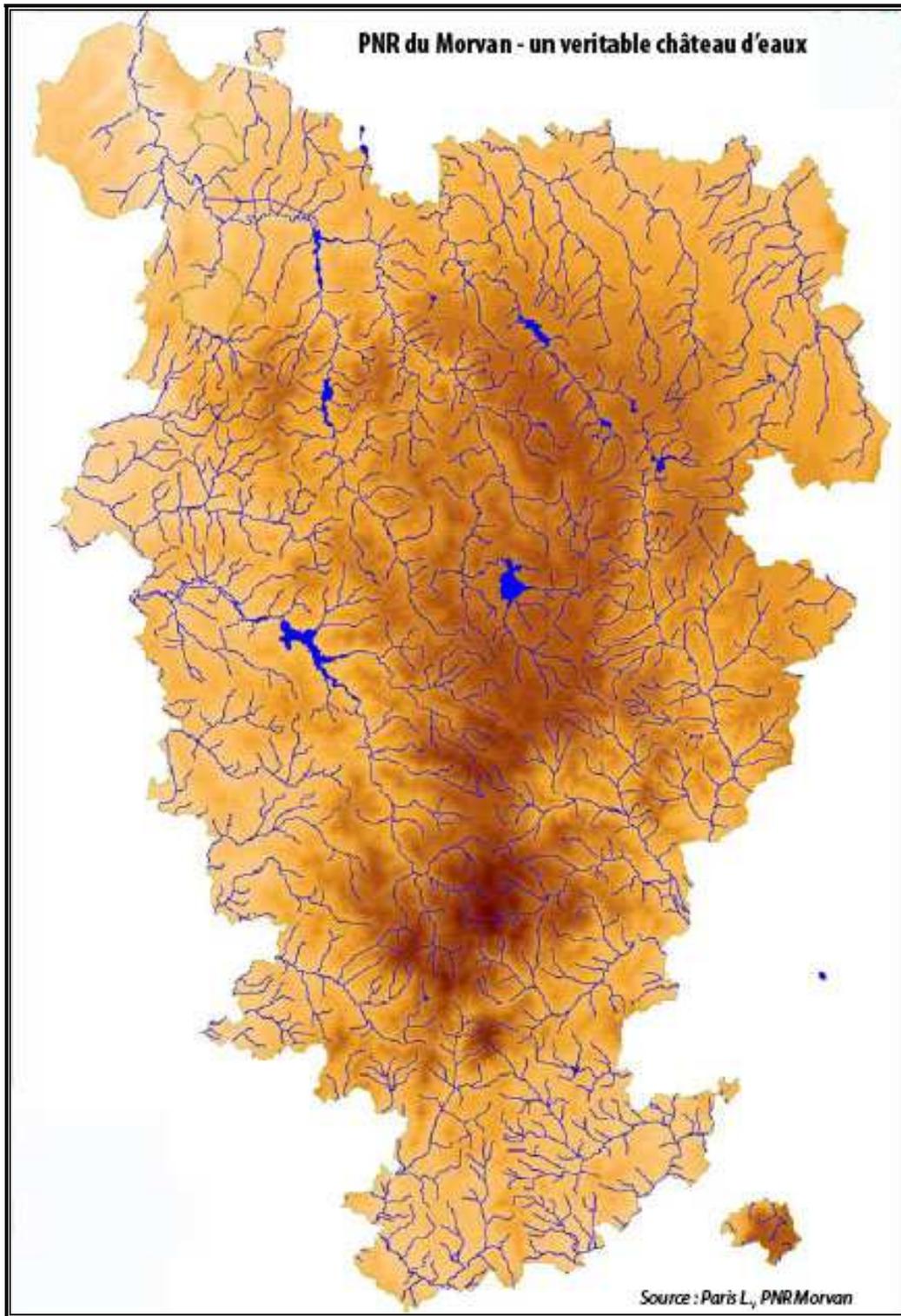
Ce type de questions a du mal à se l'imaginer il y a quelques dizaines d'années mais, aujourd'hui, en ce début du XXI^e siècle quand la biodiversité est placée au cœur des préoccupations, une des clés pour sa conservation et son utilisation est justement l'identification des offres et des demandes.

2.1. Les offres de biodiversité

Le PNRM une image de pleine nature.

En ce qui concerne les offres de biodiversité, elles dépendent avant tout des **conditions qu'offre le milieu**. De ce point de vue le territoire du PNR du Morvan par ses conditions de substrat, de relief et de climatiques, se caractérise par une diversité des paysages qui font du Morvan une région unique en Bourgogne.

L'inventaire de la flore sauvage en Bourgogne⁵ qui a été réalisé les six dernières années souligne une baisse inquiétante de la biodiversité



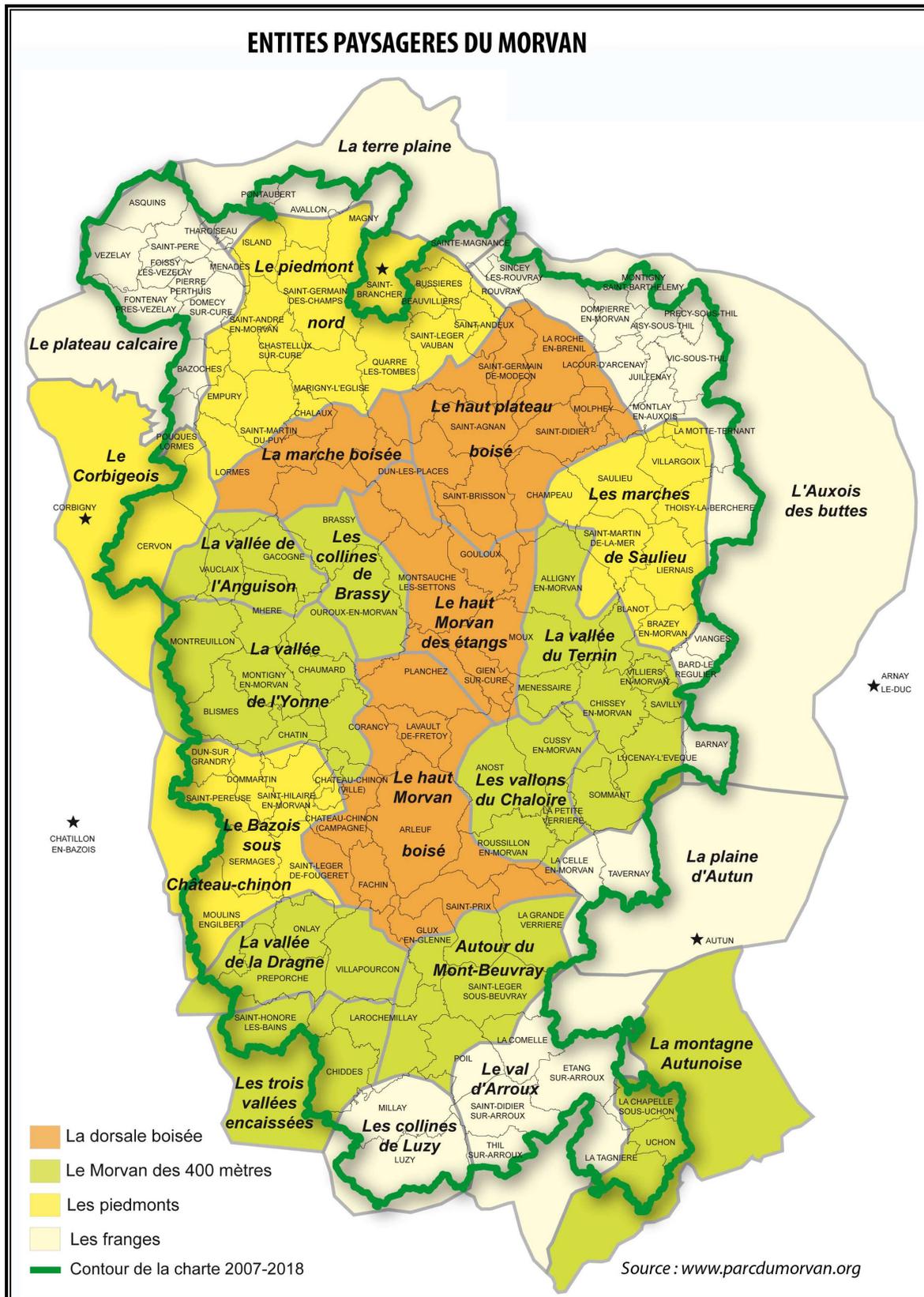


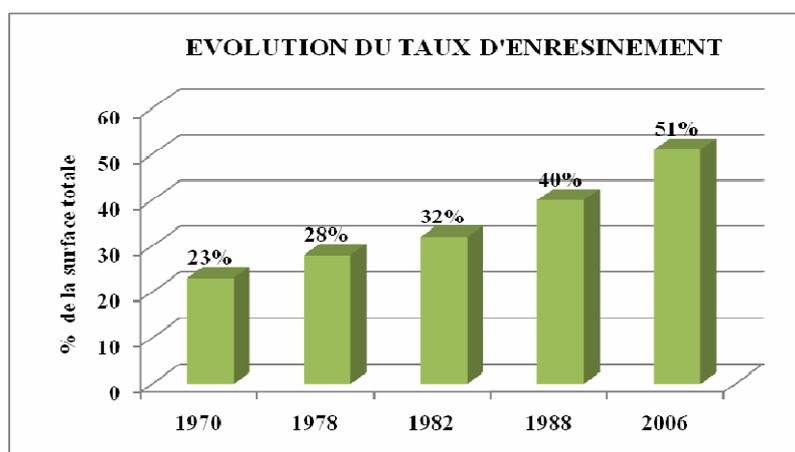
Figure 11. Des paysages variés : vallées, montagnes et plateaux

Les paysages du Morvan sont fortement marqués par la présence de la forêt et de l'eau. L'importance des précipitations apportées par la circulation océanique conjuguée avec la présence d'un substrat imperméable, sont responsables de l'existence d'un réseau hydrographique particulièrement dense, un véritable château d'eau de la Seine et de la Loire.

La forêt a toujours occupé une place importante dans le paysage du Morvan, mais sa surface n'a cessé d'augmenter. Elle est passée de 30 % à la fin du XIX^e siècle à 48 % au dernier inventaire forestier national. Mais ce n'est pas seulement en termes de surface que la forêt a évolué. Les essences qui la constituent se sont elles aussi modifiées. La forêt feuillue caractéristique, dont les essences dominantes sont le chêne et le hêtre, a été remplacée par des essences résineuses.

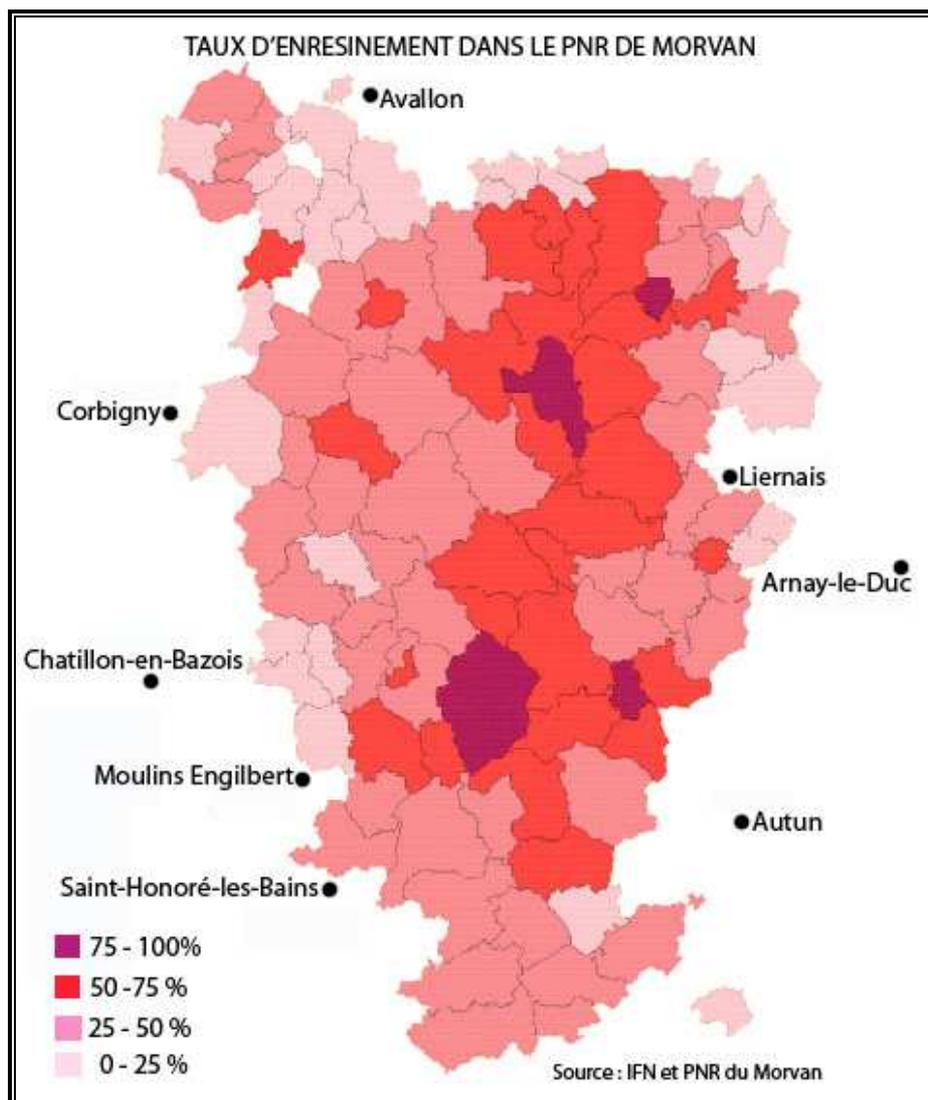
La moitié de la surface forestière est dotée d'un PSG. Pour l'autre moitié représentée par des petites propriétés, avec une grande partie de la ressource qui n'est pas valorisée, une solution pour l'amélioration des pratiques de gestion est la mise en place des Plans de Développement de Massif. Ils sont mis en place par le CRPF.

Après la deuxième guerre mondiale la surface occupée par le résineux a grignoté progressivement la surface occupée par le feuillus. Combattue par certains et promue par d'autres, la politique d'enrésinement a été et continue d'être un sujet de polémiques. Le Conseil Général, en la personne de M. du Bondoux Léon, Conseiller Général de Château Chinon, sous l'impulsion même du Président Mitterrand, s'est montré réservé depuis de début quant au remplacement des essences traditionnelles de feuillus par des résineux : « *je demande, en conséquence, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de reconsidérer la question de l'enrésinement du Morvan* »⁶. D'autres, comme c'est le cas du Préfet Lambertin, mettent en évidence les avantages représentés par les reboisements en résineux : mise en valeur des sols pauvres et occupation d'une main d'oeuvre locale. Ce n'est pas la présence des résineux qui est mise en cause mais les pratiques de gestion les concernant.



Enrésinement de la forêt morvandelle : un risque écologique majeur ?

⁶ Séance publique du Conseil Général du mois d'avril 1967



Tranche de surface	Nombre de propriétaires	% en nombre de propriétaires	Surface en ha	% en surface
0-1 ha	10 124	53%	4393	5%
1-4 ha	5 905	31%	13280	15%
4-10 ha	1 986	10%	13227	15%
10-25 ha	749	4%	12254	14%
> 25 ha	374	2%	43415	50%
TOTAL	19 138		86569	

Nombre de propriétaires : 19138 (doubles comptes éliminés, sauf redondance d'un même propriétaire sur plusieurs tranches de surface)

Nombre réel : 17142

Source : CRPF, 2002.

Le nombre des propriétaires en fonction de la surface.

2.2. Les demandes de biodiversité

Les demandes de biodiversité ont émergé d'abord au niveau international et national et ont été marquées par les deux conventions : conventions sur la diversité biologique réglementaire au niveau national. La réglementation est responsable de la création des réserves (Site classé, ZNIEFF etc), convention sur la biodiversité, Natura 2000, convention Habitat,

- *réserves forestières biologiques et les séries d'intérêt écologique.*

- les arrêtés de protection de biotope : 600 ha de la forêt privée bourguignonne sont concernés.

« Conformément à ce que prévoit l'article L 11 du code forestier, pour les propriétés situées dans des réserves, des APPB et Natura 2000, le CRPF rédige en partenariat avec les représentants de la profession, les administrations chargées de la police, le parc du Morvan, les associations... des annexes au SRGS afin de cadrer l'instruction des documents de gestion forestière durable. Le propriétaire pourra ainsi demander au CRPF l'examen de son document de gestion forestière au titre de toutes ces législations et s'épargner toutes les formalités administratives liées à ces législations pendant la durée de son plan simple de gestion. » (Hugues SERVANT CRPF de Bourgogne).

Suite à ces demandes internationales et nationales, des mesures ont été prises au niveau du terrain surtout en ce qui concerne les forêts publiques. Il s'agit de l'instruction de l'ONF concernant *« prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière »*

Mais toutes ces demandes au niveau européen et national n'ont pas été bien reçues au niveau local.

Des précautions et règles générales en faveur du maintien de la diversité biologique sont couramment appliquées dans la gestion :

- recherche des mélanges d'essences ;
- maintien des arbres sénescents et morts (d'un diamètre d'au moins 35 cm à 1,30 m) à raison d'au moins 1 par hectare (insectes saproxyliques, lichens, etc.) ;
- maintien d'arbres creux (dans l'idéal 2 arbres d'assez gros diamètre par hectare) servant d'abri ou de refuge pour les oiseaux cavernicoles et les chauves-souris forestières, etc.) ;
- traitement des lisières en assurant une grande diversité et la multiplication des niches écologiques ;
- maintien de clairières (régénérations naturelles incomplètes) : diversité des habitats et augmentation des lisières ;
- respect des périodes de nidification des oiseaux remarquables pour la réalisation des travaux sylvicoles ;
- travaux forestiers respectueux de la diversité biologique : maintien des mares intra-forestières et points d'eau, conservation du lierre, etc.
- recours limité et raisonné aux traitements phytosanitaires, aux amendements du sol et aux engrais ;
- recherche du meilleur "équilibre forêt-gibier" ;
- règles de gestion spéciales en faveur des éléments biologiques remarquables (espèces, habitats).

Non seulement la surface de la forêt a évolué mais aussi sa composition en fonction de son utilisation par la population.

Depuis toujours les questions ne se posent pas autant en termes d'essence mais en terme des pratiques sylvicoles.

La biodiversité forestière dans le Morvan existe parce qu'il y a 165 000 propriétaires, avec ça vous êtes sûrs d'avoir de la biodiversité ; chacun fait ce qu'il a envie de faire, et il faut que cela reste comme ça ; les propriétaires forestiers prennent en compte la biodiversité tout naturellement.

Morceaux entendus de la part de propriétaires : « moi si je trouve une plante rare, je suis sûr que je ne vais en parler à personne, c'est le conseil que je donne aux gens parce qu'après il y a des contraintes » « la tempête, la canicule, la sécheresse, la DIREN, les scolytes, les tracteurs ne peuvent plus traverser les rivières parce qu'il y a des limaces » ;

Pour autant, l'association Autun Morvan Ecologie a été créée en 1989 pour la défense de l'environnement et du cadre de vie en Bourgogne.

« ...forêt artificialisée à outrance, sous-bois dépourvus de vie animale et végétale, mort annoncée de ce qui était le patrimoine culturel du Morvan en plein cœur du Parc Naturel Régional. Une lisière de feuillus, quelques bancs et jeux pour enfants, une aire de stationnement des voitures, et derrière tout ça, coupes rases, plantations d'une seule espèce ; le douglas ... adieu régénération naturelle, adieu sources profondes, adieu forêts étagées et diversifiées ».

2.3. La rencontre entre les offres et demandes de biodiversité

Nous avons vu qu'il y a des offres et des demandes de biodiversité. Leur rencontre se formalise dans ce qu'on peut appeler des marchés de biodiversité :

- **Les sapins de Noël**, la Bourgogne étant la première région en France pour la production des sapins ; c'est une culture de tradition en Morvan depuis 1929 quand il est cultivé pour la première fois à Moux-en-Morvan. Encouragée par une demande parisienne en hausse, cette culture se développe et devient pour les morvandiaux une source de revenu complémentaire : « Pour les agriculteurs des exploitations morvandelles, le sapin représente un appoint de trésorerie entre l'écoulement de la moisson et la vente des bêtes maigres au printemps ; la culture s'intercale entre le moment des grands travaux ; l'arrachage se place au creux de l'hiver ; certes il faut attendre plusieurs années avant de percevoir la rémunération du travail ; mais la culture n'exige presque pas d'investissements »⁷. Le nombre des producteurs de sapin dans le Morvan s'élève aujourd'hui à 150 et la superficie est estimée à 1500 ha. A partir de 1998 les producteurs de sapin de Noël se sont regroupés dans une association, l'Association Française de sapin de Noël Naturel AFSNN qui a le siège à Alligny-en-Morvan.

⁷ Bonnamour J., 1966

La production des sapins de Noël, les semis, les plantations et les replantations, est une activité réglementée par la loi. Ainsi, La liste des essences utilisées pour la production des sapins de Noël est elle aussi établie par décret⁸.

- **les pépinières**, par les essences qu'elles proposent reflètent aussi le jeu entre une demande et une offre de biodiversité.

- **les plantes médicinales** représentent elles aussi un élément du marché biodiversité. Dans le PNR il y a des exploitants spécialisés ; la production et la commercialisation des plantes médicinales représentent l'activité d'une dizaine d'exploitations agricoles sur le territoire du parc. Elle accompagne en règle générale d'autres activités agricoles. Issue des savoirs populaires cette activité est encouragée à partir des années 1982 par le PNR. Avec l'aide de l'Institut Technique des Plantes Médicinales et du Conservatoire Nationale des Plantes Médicinales, le Parc propose aux agriculteurs des études et formations dans le but de diversifier l'activité d'élevage. De ces initiatives un Syndicat des producteurs et une coopérative sont nés. La coopérative Plantes du Pays dont le siège est à Alligny-en Morvan regroupe 16 agriculteurs dont quatre se trouvent en Bourgogne est couvrent 50 % du chiffre d'affaire.

-**la valorisation de la biodiversité par l'écotourisme et le tourisme** : les gîtes Panda

2.4. *Les acteurs de la biodiversité*

L'importance des acteurs dans la gestion et la conservation de la biodiversité est inscrite dans la Convention sur la Diversité Biologique, l'article 8j. La diversité de leurs pratiques et savoirs est considérée comme une solution pour la conservation de la biodiversité. « *L'érosion de la biodiversité relève davantage des dysfonctionnements des institutions et des dispositifs de réglementation que d'une fragilité inhérente aux écosystèmes* »

Il y a des acteurs qui sont plus près du terrain dans le concret, avec un pouvoir d'influence sur les propriétaires forestiers, et d'autres qui sont plus loin dans la sphère du discours.

Les écolos : Autun Morvan Ecologie est considérée pour avoir un discours qui n'est pas constructif ; par rapport à celle-ci il y a l'Association Futaie Irrégulière qui n'est pas seulement dans un discours militantisme comme Prosylva mais qui a des actions concrètes au niveau du terrain.

Les coopératives forestières ont un discours productiviste : « *on préfère trois fois 40 ans dans le Douglas que deux fois soixante* », de rentabilité pure et d'une exploitation intensive, néanmoins elles sont incontournables dans la gestion forestière.

A.C. Loisier : Les communes sont sous la main mise de l'ONF ; la collaboration avec les techniciens de la forêt que se soit publique ou privée ne se réalise pas.

⁸ Décret n°2003-285 du 24 mars 2003 :Picea excelsa, Picea pungens, Picea omorika, Picea engelmannii, Abies nordmanniana, Abies nobilis, Abies grandis, Abies fraseri, Abies balsamea, Abies alba, Pinus sylvestris, Pinus pinaster

Le PNR essaye de s'imposer en chef de file sur le volet forestier.

Politique publique	Intervenants	Pistes d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Forêt, environnement 	<ul style="list-style-type: none"> DRAF, DDAF, CRPF, ONF, collectivités, propriétaires et gestionnaires, associations naturalistes, organismes de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'éclaircie des peuplements, notamment monospécifiques (hêtre, résineux...) Conserver les vieux arbres ou arbres morts, créer des réseaux structurés d'îlots de vieillissement, dans les limites de la responsabilité civile du propriétaire. Maintenir et promouvoir la diversité d'essences et de strates présentes.
	<ul style="list-style-type: none"> DRAF, DDAF, DIREN, ONF, CRPF, ONCFS, CSP, Services des voies navigables, Agences de l'eau, collectivités, propriétaires et gestionnaires, associations naturalistes, syndicats de rivières, Fédérations de pêches 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les peuplements rivulaires de façon adaptée à la faune sauvage.
<ul style="list-style-type: none"> Forêt, environnement, chasse 	<ul style="list-style-type: none"> DRAF, DDAF, DIREN, ONF, ONCFS, CRPF, collectivités, Fédérations de chasse, propriétaires et gestionnaires, associations naturalistes, sociétés de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les clairières et milieux humides.

Source DIREN Bourgogne

Tableau 3. Les acteurs de la biodiversité et leurs actions

III. Caractérisation et évaluation des actions

Si au niveau des textes la biodiversité devient un enjeu global après la Conférence sur l'Environnement de Rio de Janeiro en 1992 au niveau du terrain, les actions de prise en charge dans la gestion forestière dépendent des enjeux sociaux, politiques et économiques locaux.

La région Bourgogne, caractérisée par une diversité des paysages et des milieux, fait de la biodiversité une priorité par la mise en place en 2006 de la stratégie régionale pour la biodiversité.

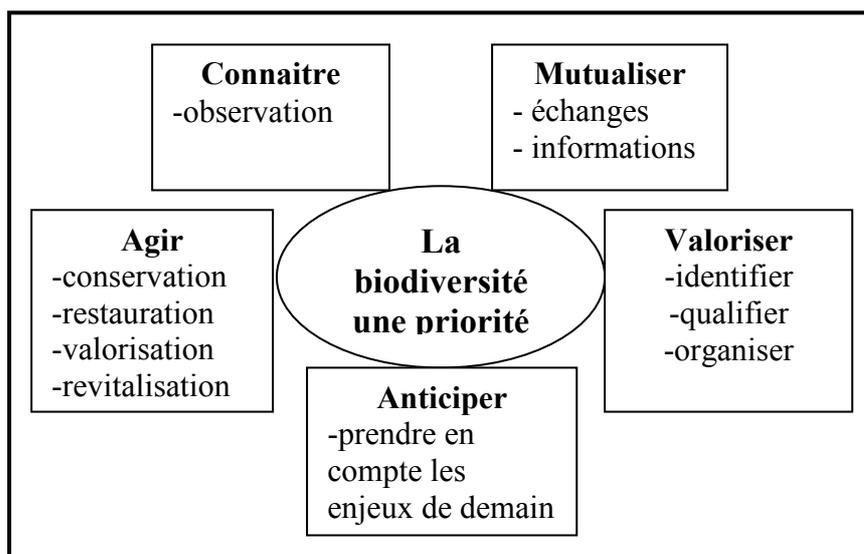


Fig.8. Cinq axes d'action pour la biodiversité au niveau régional

Les principales actions se concentrent surtout sur les espaces remarquables. Au niveau des espaces ordinaires les actions principales sont orientées vers la préservation des bocages et des milieux humides. Sous la pression des différents documents de cadrage (tableau 1) les études et les actions en faveur de la biodiversité au niveau régional se multiplient.

DOCUMENTS DE CADRAGE	ACTIONS	ACTEURS
<ul style="list-style-type: none"> - Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001. - Orientations Régionales Forestières de Bourgogne DRAF, 1999 (notamment Chapitre 3 : Maintien de la richesse et de la diversité biologique des milieux). -Schémas régionales de gestion forestière (qui remplacent les ORF après la loi de 2001) - Projets d'investissements forestiers ou d'actions forestières à caractère 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur la sylviculture dans les petites parcelles du Morvan ; - Formations des agents de l'ONF et des propriétaires forestiers. - Mise en place d'un réseau de placettes expérimentales sur l'irrégularisation des peuplements. - Certifications forestières (FSC, PEFC...) - Chartes de qualité des Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - CRPF -l'Association Futaie irrégulière et CRPF

<p>protecteur, environnemental ou social (circulaire DERF/SDF/C2001-3010 du 7 mai 2001, complétée par la C2002-3003 du 7 février 2002).</p> <p>- Projets d'investissements forestiers ou d'actions forestières à caractère productif (circulaire DERF/SDF/C2000 3021 du 18 août 2000, complétée par la C2002-3003 du 7 février 2002)</p> <p>- Directives régionales d'aménagement, schéma régional d'aménagement, schéma régional de gestion sylvicole</p> <p>- Charte forestière de territoire du Morvan</p> <p>-contrat forêt</p>	<p>de travaux forestiers.</p> <p>- Mise au point d'un indicateur quantitatif sur la présence de bois mort en forêt ;</p> <p>Réaliser un état initial sur les forêts publiques.</p> <p>- Communication sur les îlots de vieillissement (panneaux d'indications).</p>	<p>-ONF</p> <p>-ONF</p>
---	---	-------------------------

Tableau 1

Des partenariats pour la conservation de la biodiversité sont en train de se mettre en place au niveau régional mais la concertation des propriétaires forestiers est assez faible.

Actions déjà mise en œuvre :

■ **ETUDES**

- Catalogue des stations forestières, guide du choix de essences, simplification de catalogues,
- Etudes liées au réseau Natura 2000 : Life, DOCOB
- Projets ou dossiers de Réserve Biologique Intégrale, Réserve Biologique Dirigée, Réserve Naturelle (5 existantes, 3 en projet).
- Fiches réalisées et diffusées par l'ONF sur les micro-habitats forestiers (8), sur le vieillissement.

Un changement s'est produit ces dernières années dans l'optique des forestiers. Ce changement n'est pas tellement le résultat des critiques qui leurs ont été faites mais surtout des événements qui ont eu lieu, c'est-à-dire la tempête et la sécheresse de 2003.

Dans la charte forestière du PNRM l'accent est mis sur la préservation des zones Natura 2000 et des sites d'intérêt écologique majeur.

Les principaux indicateurs de la biodiversité :

- l'irrégularisation des peuplements résineux et feuillus ;
- le mélange d'essences
- l'amélioration et la valorisation des peuplements feuillus
- l'élagage
- la régénération naturelle
- le renouvellement des peuplements
- le traitement particulier des lisières forestières

« Hier orgueil des morvandiaux, aujourd'hui paysages dégradés et biodiversité sacrifiée sur l'autel d'une rentabilité à court terme et aléatoire, la forêt du Morvan est de plus en plus soumise à des monocultures de résineux » (Autun Morvan Ecologie, pour la révision de la charte forestière du PNR Morvan)

Pour le CRPF de Bourgogne parmi les principaux instruments pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière sont les textes réglementaires :

- Les réserves naturelles nationales, créées par décret ministériel où toute destruction ou modification de l'état du territoire est proscrite ;
- Les arrêtés de protection de biotope qui n'instituent pas de règles de gestion mais qui limitent les pratiques susceptibles de détruire le milieu sans pour autant prévoir aucun mécanisme d'indemnisation ;
- Natura 2000 qui nécessite en principe une consultation des communes mais les sites sont désignés par arrêté ministériel sous la proposition du préfet et validés par la commission européenne ; les documents de gestion qui organise la gestion des sites Natura 2000 sont réalisés après concertation avec les socioprofessionnels et les élus. Des exonérations des taxes foncières et des avantages fiscaux sont possibles mais elles sont soumises à la signature des chartes de respect de la biodiversité qui sont proposées aux propriétaires par les documents d'objectif.

Par la dominance de la forêt privée dans le PNR du Morvan, le CRPF, par l'examen des plans simples de gestion, est un acteur actif pour la prise en compte de la biodiversité par les propriétaires forestiers.

La force de l'exemple : des forêts modèle

Le PNR du Morvan s'intéresse de près au réseau des forêts modèle. En septembre 2005 le Directeur exécutif du SRIFM s'est rendu en France pour une journée de consultations avec le PNR suite à deux mois de confrontations entre les approches de gestion des deux parties dans l'éventualité que le parc devienne membre du réseau des forêts modèle. Le territoire du parc a été pressenti pour être un site potentiel pour l'établissement de la première forêt modèle française⁹.

La forêt de Montmain, une forêt de 270 ha, la propriété du GFSEFM en partenariat avec la municipalité et le conservatoire des sites naturels bourguignons, a comme objectif principal de prouver qu'une gestion durable de la forêt peut-être en même temps rentable. Après cinq ans de gestion cet objectif est considéré atteint : *« Créé au moment de son rachat, le groupement forestier en partenariat avec la municipalité et le conservatoire des sites naturels bourguignons, peut se targuer d'avoir réussi sa mission : prouver qu'une gestion durable de la forêt est rentable. Une preuve sans équivoque et qui donne à réfléchir »*¹⁰. Cette réussite est soulignée aussi par le maire d'Autun M. Rebeyrotte qui considère que la ville d'Autun est *pionnière en matière de gestion durable des forêts : « l'écologie est viable que si elle prend en compte la dimension économique. Viable que si la dimension sociale y est présente et enfin équitable que si économie et social sont intimement liés »*. Biodiversité,

⁹ Rapport annuel 2006-2007 de la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, septembre 2007, 47 pages

¹⁰ Daniel Sirugue, 2009, « Anniversaire du rachat de la Forêt de Montmain », Bourgogne Nature

mélange des peuplements et gestion raisonnée sont les mots clés utilisés par Lucienne Haese. Un projet unique en Bourgogne est né de cette réussite. Il s'agit de la création au milieu de la forêt d'une maison de la nature « *un hymne à la diversité et au patrimonial dans sa plus large expression* », selon le maire

Création des îlots de vieillissement

Représente une action clé de la charte forestière du PNR du Morvan pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité. Cette action est à la charge de l'ONF, ce qui explique pourquoi la répartition des îlots qui ont été créés jusqu'en 2006 surtout dans le cadre de la forêt publique dont l'ONF est le gestionnaire.

Irrégularisation des peuplements résineux

Des actions diagnostiques sont réalisées pour permettre aux propriétaires de mieux comprendre les opérations à mettre en place et d'envisager par la suite ce type de gestion.

La certification forestière

Le parc s'est engagé dans les deux types de démarches de certification, le PEFC et le FSC. La certification PEFC est portée par l'Association bourguignonne de certification forestière.

Certification FSC : suite à une volonté politique forte et après des années de réflexion, en collaboration avec le Conseil général de la Nièvre, le GFSF, la commune d'Autun et le SAEMN de Mont Beuvray le Parc a initié la démarche de certification FSC.

Le contrat forêt (voir annexe), est un instrument que le PNR du Morvan essaie de mettre en place dans le cadre de la charte forestière du territoire et qui a comme objectif une contractualisation de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Dans ce contrat on insiste sur la régénération naturelle du Douglas et sur l'irrégularisation des peuplements des résineux. Signé pour une durée de 5 ans, le propriétaire s'engage à développer des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et de son côté le parc s'engage à réaliser le diagnostic et à apporter au propriétaire des conseils ainsi que des aides techniques ou financiers.

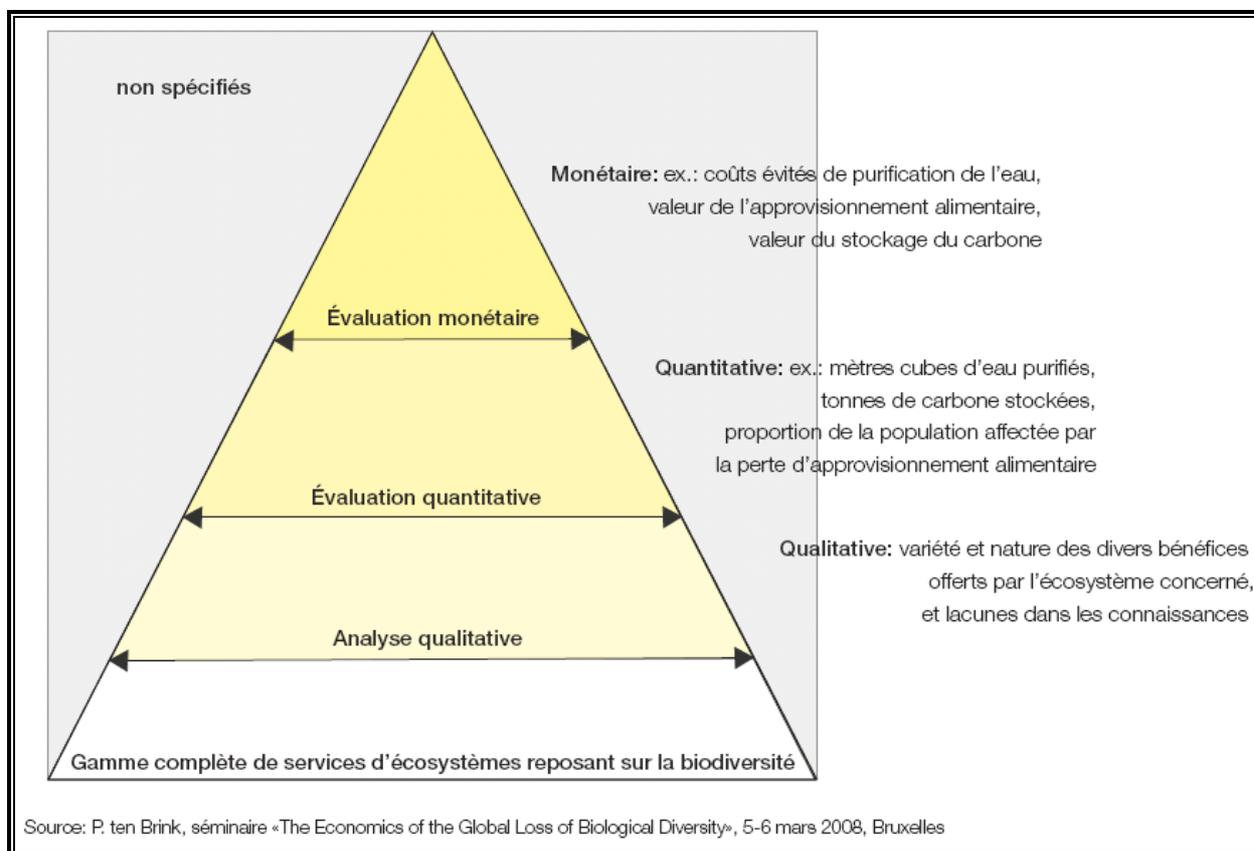
Les moyens financiers mis en œuvre au niveau régional pour la biodiversité s'inscrivent dans le cadre des engagements des contrats Etat –Région et des financements européen : FEDER avec 8 M d'euros et FEADER avec 22,5 M d'euros prévus pour la période 2007-2013.

*« On ne peut pas gérer ce qu'on ne sait pas mesurer »
(Pavan Sukhdev, 2008)*

Une meilleure prise en compte de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers doit passer d'abord par une meilleure connaissance de la biodiversité et une compréhension des ses valeurs : « on ne peut pas gérer ce qu'on ne connaît pas ».



Une traduction en termes monétaires c'est un autre moyen pour motiver les acteurs territoriaux de prendre en compte la biodiversité dans les pratiques de gestion. La reconnaissance des insuffisances du système de comptabilité ne date pas d'aujourd'hui, elles sont bien reprises par Bertrand de Jouvenel dès 1968¹¹ : « *parce que les comptes nationaux sont fondés sur des transactions financières, ils ne comptent pour rien la Nature, à qui nous devons riens en termes de paiement mais à qui nous devons tout en termes de moyens d'existence* ».



On sent dans les discours des acteurs qu'il y a une non-concordance entre la biodiversité et l'économie, surtout pour la forêt privée « *quand c'est le Parc qui fait des actions pour la biodiversité ils ont des subventions, ça leur coûte pas, nous, on nous dit respectez la BD les cours d'eau etc, mais nous on doit travailler au même prix en sortant autant de bois* »¹²

¹¹ Bertrand de Jouvenel, 1968, Arcadie : essai sur le mieux-vivre, Futuribles, 9, Paris, 431 p, réédité par Gallimard en 2002

¹² Un interlocuteur entrepreneur forestier

Tant que les relations entre les valeurs de la conservation de la biodiversité et la rentabilité économique ne sont pas mises en évidence les choses ont moins de chances d'évoluer : « à l'heure actuelle c'est le marché qui fait qu'on s'intéresse à la forêt, ce n'est pas la biodiversité qui fait vivre la filière, certainement pas... ». La population est prête à contribuer à la conservation de la biodiversité mais une série d'instruments et d'arrangement financiers sont nécessaires pour assurer la durabilité des actions.

Tableau 3.3: Prévion des bénéfices totaux du stockage du carbone dans les forêts européennes

	Latitude			
	35-45	45-55	55-65	65-71
Valeur par hectare (US\$, 2005)	728,56	1272,85	468,60	253,33

Source: ten Brink et Bräuer 2008, Braat, ten Brink et al. 2008

La législation

Il n'y a que la législation qui peut faire bouger les choses.
*« Si le marché est efficace pour la production de biens privés, la production de biens publics suppose l'action de l'Etat non seulement à travers des dépenses publiques mais aussi par une action de catalyseur des efforts privés et de régulateur par la production de normes juridiques »*¹³ (cité par J Weber et M. Trommetter)

Les aléas

Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière dans le PNR du Morvan passe surtout par la nécessité d'une meilleure gestion du risque climatique et des risques phytosanitaires et non pas par des contraintes réglementaires ou par d'instruments financiers.

Dans l'audit pour la charte forestière de territoire plusieurs scénarios de gestion forestière sont proposés. Dans le **scénario tout environnement**, où la gestion forestière se fait uniquement en fonction des préoccupations environnementales, l'exploitation forestière est estimée plus coûteuse et les bois morvandiaux moins compétitifs sur le marché mondial. Dans ces conditions, la filière bois ne se développerait pas et la valeur ajoutée ne profite pas au territoire du parc, elle est collectée seulement à l'extérieur. Vieillesse de la population, déclin démographique et économique s'y associent.

¹³ D. Compagnon, « La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial », dans F. Constantin (dir.), *Les Biens publics mondiaux : un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Dans le deuxième scénario, *le scénario tout économique*, le Morvan devient une usine à bois, la filière bois devient le levier du développement économique du Morvan. Les plantations résineuses s'intensifient, le Douglas devient majoritaire et les risques environnementaux se multiplient.

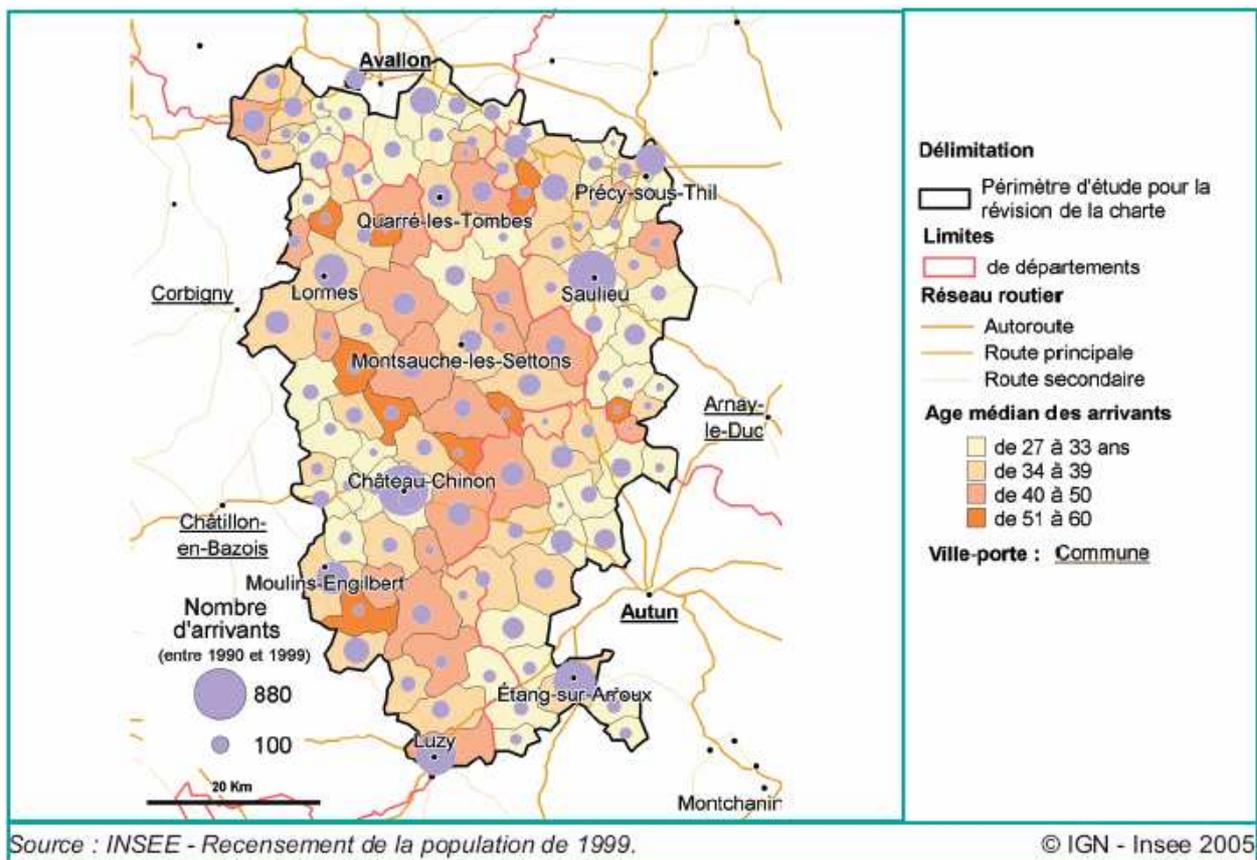
Quand on pose la question sur les conditions ou les moyens qui pourraient faire changer les choses, la réponse reçue est généralement « *est-il nécessaire de faire bouger les choses ?* ». Elle rend compte du blocage qui existe au niveau des mentalités. (C. Turé)

Ce blocage est lié en quelque sorte au brouillage créé par l'image de nature que le PNRM veut vendre : « *comme l'exploitation forestière est très ancienne et que la richesse elle est toujours là, pourquoi les choses changeraient maintenant ; ou alors ils font de la publicité mensongère mais je ne les crois pas non plus* »¹⁴.

Des actions comme la certification forestière ou la charte de qualité des travaux forestiers ne sont pas suffisantes. Il faut une surveillance derrière et une évaluation permanente.

¹⁴ Un interlocuteur technicien





IV. Identification des représentations, problèmes et enjeux liés à la biodiversité

Le thème de la biodiversité est devenu depuis une vingtaine d'années une préoccupation environnementale de premier ordre. Pendant la dernière décennie du XX^e siècle elle a été érigée au rang d'élément clé dont dépendrait l'avenir de l'humanité. Les stratégies et les politiques en faveur de la biodiversité sont élaborées loin du terrain, lors des débats internationaux et nationaux. Mais les vraies questions liées à la gestion de la biodiversité ainsi que les solutions nécessaires pour sa protection se jouent au niveau du territoire au travers de la concertation avec les acteurs locaux. Si les actions engagées dépendent des instruments mis en place par les différentes politiques, leur réussite est conditionnée par la motivation et les perceptions que les acteurs ont de la biodiversité.

4.1. *Qui nous a parlé de la biodiversité ?*

Pour parler de la biodiversité, se rendre compte des diverses représentations et perceptions et déceler les conditions et moyens pour une meilleure prise en compte de celle-ci dans les pratiques de gestion, nous avons rencontré plus d'une vingtaine de personnes. Elles ont répondu à nos questions à des titres divers : acteurs de la filière bois, institutionnels, élus, écologistes, responsables d'associations, propriétaires (tableau 2).

La méthodologie utilisée a été celle de l'entretien semi-directif, réalisé à partir d'un guide d'entretien, élaboré en préalable avec la collaboration de toutes les équipes de recherche et testé au niveau du terrain dans une campagne réalisée sur le plateau de Millevaches en Limousin en 2006. La durée des entretiens varie entre une heure et deux heures.

Ce projet de recherche se focalise surtout sur la motivation des propriétaires et des gestionnaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Il est donc logique que ces acteurs, ainsi que les institutionnels qui créent le cadre d'action, soient les catégories qui dominent dans l'échantillon des personnes interrogées. La stratégie de repérage des personnes à interviewer a tenu compte de la diversité institutionnelle avec un souci également de diversité spatiale. Le CRPF nous a aidés à sélectionner les propriétaires en fonction de critères de surface et de composition des peuplements, de manière à ce qu'ils reflètent bien la diversité morvandelle. La liste complète de toutes les personnes qui ont répondu à nos questions est présentée dans le tableau 2.

	Nom	Date	Lieu	Durée	Type d'acteur	Echelle de perception
1	CASTANET Philippe	18.03.2008	Conseil Régional Dijon	110	Institutionnel SGAR Bourgogne	Mondiale
2	CHAVET Anne-Marie	22.02.2008	Autun	105	Propriétaire forestier 60 ha	Locale
3	CROISEL Jean	21.02.2008	Dijon	65	Institutionnel Conseil Régional	Nationale
4.	De GANAY Charles	21.02.2008	Visigneux	85	Propriétaire forestier 350 ha et Institutionnel	Régionale
5	DE MAUROY Xavier	19.03.2008	Villargoix	123	Propriétaire forestier 150 ha	Locale
6	FERMY Christophe	10.04.2008	Saint Brisson	70	Institutionnel PNR Morvan	Régionale
7	FERRY Bruno	11.04.2008	Glux-en Glenne	62	Gestionnaire ONF	Régionale
8	GUERIN Jean Louis	18.03.2008	Dijon	125	Gestionnaire CRPF	Nationale
9	GUICHARD Vincent	19.03.2008	Glux-en-Glenne	64	Institutionnel Centre Bibracte	Locale
10	GUYOT Thomas	22.02.2008	Autun	84	Filière Pépinière Naudet	Régionale
11	HAESE Lucienne	22.02.2008	Autun	60	Association Autun Morvan Ecologie	Régionale
12	HAESE Lucienne	23.03.2008	Visite de terrain			
13	LANDROT Dominique	19.03.2008	Saint Prix	70	Propriétaire forestier 350 ha	Locale
14	LECHEVIN David	22.02.2008	Autun	85	Filière CFBL (coop. forestière Bourgogne Limousin	Régionale
15	LEMERCIE R Serge	20.02.2008	Lucenay L'Evêque	60	Propriétaire forestier	Locale
16	LOISIER Catherine	20.02.2008	Saint Brisson		Institutionnel/gestionn/élu Vice-président PNR Maire Saulieu	Régionale
17	LOUIS Hervé	21.02.2008	Saulieu	88	Gestionnaire Technicien CRPF	Régionale
18	NAULLOT Dominique	10.04.2008	Roche en Brenil	95	Elu Chasseur Pêcheur	Locale
19	MERIAUX Jean Michel	20.02.2008	Dijon	74	Institutionnel DDAF	Nationale
20	MOIRON Alain	18.03.2008	Tharoiseau	96	Propriétaires forestier/élu	Locale
21	SUSSE Roland	19.03.2008	Binges	100	Gestionnaire Experts forestier	Mondiale
22	TURE Cédric	21.02.2008	Autun	91	Filière CIPREF	Régionale
23	ZAKIN Carole	20.02.2008	Saint Brisson	103'	Institutionnel/Gestionnaire PNR Morvan	Locale

Tableau 2. Acteurs de la biodiversité dans le PNR du Morvan

En ce qui concerne la répartition territoriale des personnes interviewées, nous avons essayé de couvrir tous les types de milieux et de paysages, de la montagne Autunoise et du haut Morvan jusqu'au piedmont nord, en passant par la vallée du Ternin, les marches de Saulieu et le haut plateau boisé (figure 4). Près de la moitié de nos interlocuteurs ont été rencontrés à Dijon et à Saulieu. Les urbains ont leur mot à dire sur le devenir des espaces forestiers.

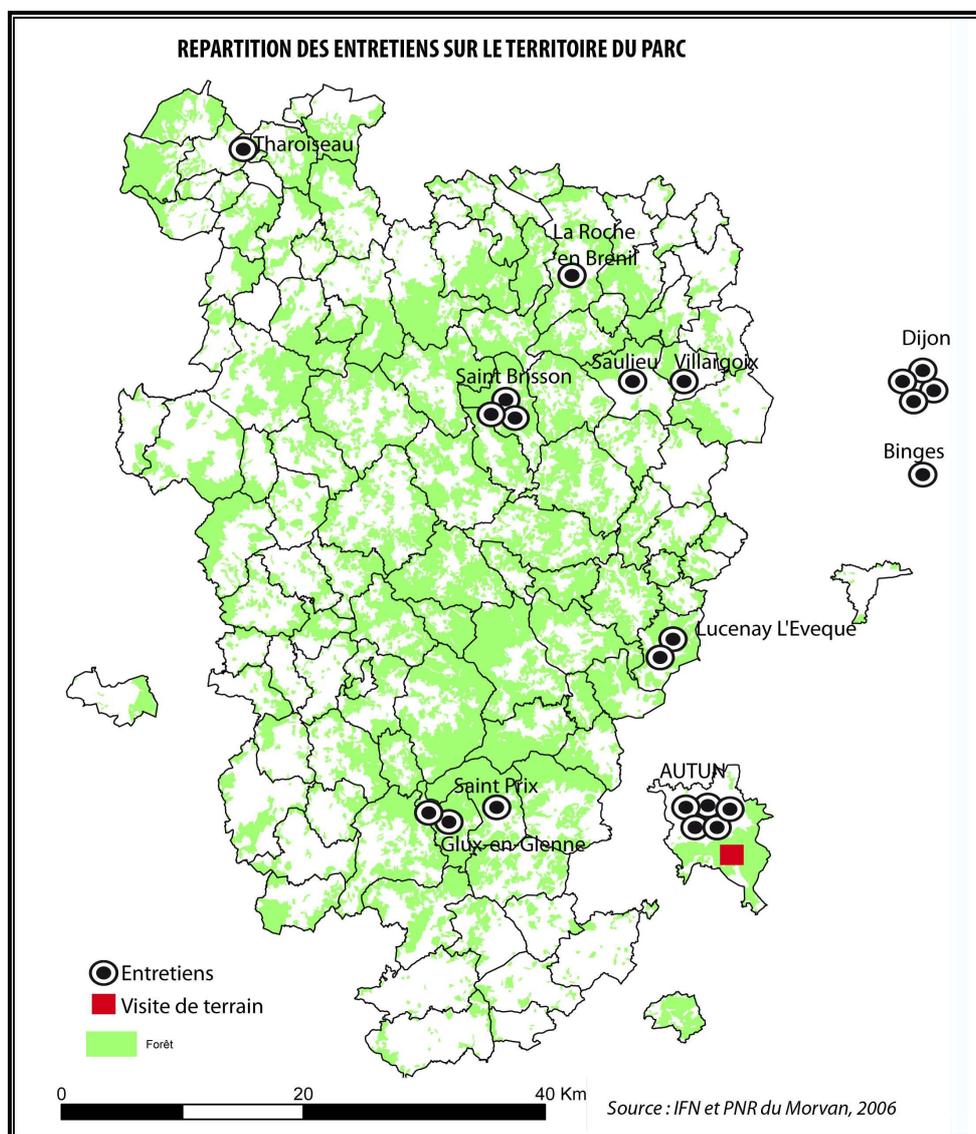


Figure 9. Des interlocuteurs répartis dans le Morvan et les villes de commandement.

Une autre partie importante du travail, qui complète les entretiens avec les acteurs locaux a porté sur la recherche bibliographique et la consultation de la littérature existante sur la forêt morvandelle. Elle nous a permis d'atteindre à une familiarité avec les réalités morvandelles et de mieux comprendre les enjeux locaux de la gestion forestière.

Exemple de source : DRAF Bourgogne *Le Morvan au cœur de la Bourgogne*, Directrice de publication Dominique Degueurce, Agreste N°64, 2005

Exemple de fiches

Une forêt importante, aux enjeux multiples

La région forestière du Morvan, au sens de l'Inventaire Forestier National, recouvre 256 700 ha dont 48 % sont consacrés à la forêt de production. Si les feuillus représentent encore 58 % des volumes sur pied, la part des résineux, issue de leur implantation massive à partir des années 1950, ne cesse d'augmenter.

Chêne et hêtre sont les espèces feuillues dominantes, le plus souvent sous la forme de taillis sous futaie. Parmi les conifères, ce sont le douglas et l'épicéa commun qui s'imposent, sous forme de futaie mono spécifique.

Ces résineux arrivent peu à peu à maturité et leur récolte devrait tripler d'ici à 2020. La récolte annuelle de bois en Morvan représente environ 350 000 m³. Ils sont transformés essentiellement hors du territoire, l'entreprise de Sougy (58) étant spécialisée dans la transformation de résineux. Une dizaine d'entreprises installées dans le Morvan ont néanmoins une activité de sciage ; elles font travailler moins de 200 salariés. Il existe une réelle opportunité de créer localement des emplois et de la valeur ajoutée par l'implantation d'entreprises de transformation.

La forêt morvandelle représente également un enjeu en matière de biodiversité et de paysages et a son rôle à jouer dans la protection de l'eau et des sols, ainsi qu'en matière d'attractivité touristique et de loisirs de plein air.

La densité forestière permet de trouver dans le Morvan 10 % des exploitations bourguignonnes qui transforment du bois pour le vendre ;

Le sapin de Noël, roi du Morvan

Le Morvan est la première région française productrice de sapins de Noël. On estime à près de 900 ha la superficie occupée par cette production qui se concentre essentiellement dans le département de la Nièvre et qui concerne près de 250 propriétaires de parcelles, dont une minorité sont de réels professionnels.

L'essence la plus fréquente (plus de 50 % des surfaces) est l'épicéa commun tandis que le sapin de Nordmann occupe plus d'un tiers de la superficie. Environ 90 ha arrivent en production annuellement, soit 720 000 plants. En pots, ils sont exploités dès septembre tandis que les coupes s'échelonnent d'octobre à la mi-décembre pour aborder les fêtes et fournir le marché intérieur ou l'export. Cette activité engendre un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros. La culture du sapin de Noël pose quelques problèmes relatifs à la qualité des eaux. En effet, les plantations sont entretenues à l'aide d'herbicides dont le transfert vers les eaux peut engendrer des pollutions à des concentrations néfastes à la qualité de l'eau de consommation et à l'environnement. Des solutions alternatives sont recherchées. Leur mise en oeuvre se heurte à la dispersion de la production et au changement des pratiques culturales. La commercialisation sous la marque PARC selon un cahier des charges précis incitant à un meilleur respect de l'environnement est à l'étude.

On estime la durée de vie d'une plantation à 10 années. Au delà, les sujets invendus, trop grands, ne sont ni exploités ni commercialisés, devenant des boisements de piètre qualité. La France importe plus de sapins qu'elle n'en exporte. Ses principaux fournisseurs sont le Danemark et la Belgique. Devant la concurrence du sapin artificiel, les producteurs se sont organisés en 1998 au sein de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel dont le siège est à Alligny-en-Morvan.

Le parc déclare en première parmi ses missions la protection et la gestion du patrimoine naturel.

4.2. *Perceptions et représentations de la biodiversité : éléments essentiels*

Plutôt que de rentrer dans des analyses fouillées des types de discours nous avons préféré cantonner notre réflexion autour de quelques éléments de synthèses susceptibles d'entrer en résonance avec ce qui se jouait aussi dans le Limousin et dans le Médoc, terrains que nous avons visités et explorés de façon collective pour nous permettre de nous forger une culture commune au-delà des cas décortiqués plus finement par chacun des participants.

Un constat s'impose : tous nos interlocuteurs sont très loin de Rio 1992. Ils sont loin aussi des débats nationaux et internationaux. La biodiversité des gestionnaires forestiers quels qu'ils soient est d'abord affaire de situations concrètes, de références au terrain. Certes les échelles varient entre les gestionnaires ayant la responsabilité de vastes territoires (PNR, CRPF, DIREN...) et ceux préoccupés de leurs parcelles au sein d'un ou plusieurs massifs forestiers. Tous perçoivent la biodiversité par référence à des structures territoriales locales ou régionales et aussi en références à des espèces concrètes, les arbres et en premier lieu l'incontournable Douglas, objet de haine ou de quasi adoration mais incontestablement symbole de passions et des animaux qui suscitent le débat ou le conflit comme les chauves souris, les crapauds ou les écrevisses.

Parmi nos interlocuteurs il nous a semblé qu'un clivage pouvait être effectué entre ceux qui étaient dans le registre de l'action au plus près du terrain et ceux qui étaient dans une démarche de réflexion, de prise de distance, de mise en perspective territoriale, de prospective.

Les acteurs interrogés formaient un ensemble aux réactions éminemment composites. Nous avons rencontré des gestionnaires sûrs d'eux, de leur savoir, de leur pouvoir. La figure du technocrate reste encore présente dans certaines administrations. Tout autre était l'attitude des acteurs ayant reçu leur forêt en héritage. Ils nous ont semblé motivés, attentifs à développer de bonnes pratiques de gestion, mais aussi passablement désarçonnés par les injonctions contradictoires provenant de la sphère économique ou des milieux à forte sensibilité écologique. Des acteurs ont assurément une vision d'ensemble des enjeux de la biodiversité dans la forêt morvandelle : le CRPF en fait partie, le PNR également, les administrations régionales aussi. Nous avons perçu aussi des formes de rivalité latente face à cette situation d'acteur incontournable venant notamment d'une autre structure d'envergure régionale le PNR.

De façon un peu caricaturale, il nous a semblé que plus les acteurs étaient loin du terrain plus ils avaient une vision internationale, nationale. C'est le cas de la majorité des acteurs institutionnels que nous avons rencontrés. La perception des enjeux régionaux était surtout portée par les gestionnaires. Enfin l'échelon local correspondait aux visions de propriétaires lisant un peu la presse forestière mais ayant du mal à se faire une idée des enjeux nationaux ou internationaux à propos de la biodiversité et en quoi ils pouvaient se trouver concernés.

Des hommes, des femmes, des forêts modèles : les vrais leviers du changement

Derrière ces considérations sur les positions institutionnelles, sur les compétences spatiales, sur les visions territoriales des acteurs, l'important tient aussi à l'engagement humain de certaines personnes qui par leur façon d'être sont capables de faire « bouger les lignes » de créer du dialogue, de dépasser les situations conflictuelles. Ces figures de l'innovation nous les avons rencontrées notamment chez deux acteurs.

D'une part celle que bon nombre de personnes interrogées ont qualifié de façon tantôt ironique, tantôt affectueuse de « Jeanne d'Arc » du Morvan, militante infatigable contre le risque du tout résineux, pourfendeuse des coupes rases, à l'écoute de toutes les interrogations naturalistes, initiatrice de l'achat de forêts modèles pour prouver qu'une gestion alternative est possible.

D'autre part, un nouveau venu, chargé de proposer une gestion novatrice également pour la forêt mythique du Mont Beuvray. La rencontre avec cette sorte de barde, pieds nus dans des sandales par un jour de neige, avait un caractère légèrement surréaliste. Son discours non conventionnel pour un acteur fort de la forêt publique laisse à penser que rien n'est figé sur le terrain. Nous sommes persuadés que c'est grâce à l'énergie de certains acteurs que tout est possible, qu'une biodiversité choisie et assumée pourra se constituer loin de la biodiversité plaquée et imposée.

Identifier les outils intermédiaires susceptibles de faire bouger les choses

Au cours de nos entretiens nous avons identifié des idées proposées ou évoquées de façon parfois allusives qui nous ont paru susceptibles de changer les façons d'aborder les questions de biodiversité. Ces sortes « d'outils intermédiaires », au sens des sociologues, peuvent être récapitulées dans un certain nombre de registres non exclusifs mais au contraire devant nécessairement interagir.

Au plan technique :

- 1 - l'utilisation de **nouvelles machines**, les « moissonneuses de forêts », sur le modèle des engins utilisés au Canada ou en Finlande, mérite de susciter des réflexions sur leur intérêt économique mais surtout aussi écologique (tassement des sols, question des rémanents..) et social (devenir des bûcherons traditionnels).
- 2 - les **coupes à blanc** sont un objet de débat dépassant le cadre du Morvan mais qui y sont d'une acuité particulière. Il importe de ne pas laisser ce dossier sensible et toujours d'actualité sans solution.
- 3 - les haies **plessées**, retour à des pratiques anciennes pour matérialiser les limites parcellaires, recréer des éléments bocagers linéaires, sont, à l'inverse des coupes rases, des initiatives timides pour maintenir et faire vivre des savoirs mais aussi des symboles de valorisation des essences locales (charme, aubépine...).
- 4 - les opérations modestes encore sur la **futaie irrégulière de douglas** méritent publicité et information.

- 5 - Les travaux, mais aussi et surtout les tentatives de concertation, concernant le **franchissement des cours d'eau**, pour modestes et anecdotiques qu'ils puissent apparaître, font aussi partie de la panoplie des objets et des pratiques à forte dominante technique mais qui en fait débouchent rapidement sur des questions où l'économique, l'écologique et le social sont intimement imbriqués.

Derrière ces cinq cas évoqués sont impliqués tous les acteurs qui comptent régionalement : un Président de CRPF, une Association de protection de la nature, un Centre de recherche de dimension européenne, un Expert forestier de réputation mondiale, le Parc Naturel Régional...

Au niveau économique :

Parmi les réalisations provoquant des réactions fortes de la part de bon nombre des personnes interrogées deux émergent dans des registres radicalement différents :

- 1 - la création de nouvelles unités industrielles, source d'espoir de débouchés pour certains, crainte de voir s'imposer une logique industrielle de grandes entreprises, soucieuses de rentabilité plus que de développement local, risquant de déstructurer à terme le tissu industriel régional.
- 2 - la fabrication de mobilier en bois de Douglas. Dans le registre de l'innovation, d'un discours positif sur le Douglas, la présentation de mobilier en bois de douglas mais aussi la récupération des sous-produits de scieries, pour alimenter une filière de la plaquette de chauffage, permet de rééquilibrer les discours par trop négatif vis-à-vis d'une essence qui est devenue une incontournable pour de très nombreux acteurs de la filière bois.

Dans le registre social :

Parmi les multiples initiatives dont on nous a parlé certaines méritent d'être évaluées et méditées. Elles sont dans des registres très éclatés, à des échelles diverses, dans des contextes toujours particuliers, mais susceptibles bien souvent d'être amplifiés sinon généralisés. Elles sont toutes porteuses de sens :

- 1- les gîtes Panda, initiatives à dominante touristique mais imprégnées et accompagnées d'une philosophie de retour à la nature, d'initiation aux réalités concrètes des milieux traversés nous paraît d'intérêt.
- 2- les jeunes chasseurs : le regain d'intérêt pour la chasse de la part de catégories d'âges de moins de 30 ans nous paraît aussi un signal fort de pratiques de sociabilité et de rapports à la nature qu'il est nécessaire d'observer et d'utiliser pour faire évoluer les mentalités, créer du dialogue, susciter de nouveaux comportements.
- 3- les étrangers : l'arrivée dans de nombreux villages du Morvan d'une population qualifiée par les habitants des lieux comme des étrangers, surtout hollandais mais

aussi anglais, est une réalité incontournable. Ces nouveaux arrivants ont à la fois une culture naturaliste différente de celle des gens du cru mais une volonté de s'intégrer et de faire bouger les pratiques. Ils constituent des catégories sociales à prendre en compte pour évaluer ce qui peut bouger dans les années à venir.

- 4- Les particularités du mouvement associatif régional sont aussi une donnée clé de toute réflexion sur la gestion de la biodiversité. La présence d'une association dominante est à la fois une force et une faiblesse. Autun Morvan Ecologie est archiconnue régionalement. L'association est identifiée de façon simpliste et caricaturale à Lucienne Haese, la « Jeanne d'Arc » morvandelle. Elle est une des structures incontournables des débats sur la biodiversité, tant par son ancienneté, sa combativité mais aussi sa connaissance des dossiers et sa volonté de dialogue. L'association suscite adhésion, ironie, rejet, mais jamais indifférence bien au contraire, toujours de la passion qui est sans doute un des moteurs de l'innovation.

Dans le domaine écologique :

Il est incontestable que les catastrophes d'origine naturelle constituent un puissant dénominateur qui permet de faire réagir tous les acteurs, d'engager les débats et d'aborder la biodiversité non pas de façon frontale mais au travers du comportement des arbres vis-à-vis de phénomènes imposés de l'extérieur mais qui obligent à s'interroger sur les pratiques sylvicoles et sur le futur proche.

- 1 - la sécheresse, celle de 1976 notamment a constitué un des premiers révélateurs des plus ou moins bonnes pratiques en matière d'introduction d'espèces. La réflexion sur la biodiversité arborée en liaison avec les sols et le climat a démarré à cette occasion. Les catalogues des stations forestières ont permis d'apporter des éléments de réponse partiels sur l'adéquation entre un couvert végétal et les sols et les substrats sur lesquels il pousse et sur les bilans hydriques excédentaires ou déficitaires.
- 2 - la canicule de 2003, dans une région pourtant bien arrosée a constitué une deuxième alerte obligeant propriétaires et gestionnaires forestiers à réviser certaines certitudes et à s'interroger en particulier sur les risques de la monoculture du Douglas.
- 3 - les tempêtes de décembre 1999, même si elles n'ont pas affecté le Morvan de façon aussi traumatisante qu'en Médoc ou en Limousin ont quand même joué un rôle de signal d'alarme. Comme pour les aléas sécheresse et canicule, la mémoire de ces catastrophes a tendance à trop vite s'estomper. Elles n'en restent pas moins encore présentes dans toutes les mémoires. Elles constituent d'incontestables moyens pour amorcer des dialogues évitant de mettre une catégorie d'acteurs en accusation.

Sur le plan géographique :

Un certain nombre de lieux symbolisent les territoires où la biodiversité s'expose :

Les forêts modèles font partie incontestablement des territoires où le débat peut s'engager concrètement sur le terrain où les discussions sont souvent moins houleuses et plus fructueuses qu'en salle.

Bibracte la pseudo forêt gauloise peut constituer un de ces lieux de débats à condition de ne pas apparaître comme une chasse gardée de l'Institut d'archéologie et de l'ONF.

La forêt de Montmain acquise par AME constitue un autre exemple de forêt modèle en gestation dont il importe de suivre et d'accompagner le devenir.

Ces deux forêts modèles conçues par des acteurs différents ne doivent pas devenir des lieux de confrontation et d'opposition mais peuvent être des lieux de comparaison et d'enrichissement mutuel.

La chose n'est pas simple. Le devenir de la biodiversité en Morvan est appelé cependant à se jouer principalement sur ces deux scènes, hautement symboliques.

L'arsenal juridique :

Parmi la prolifération des textes juridiques, lois, décrets, circulaires, il est difficile de démêler les textes exerçant un rôle réellement décisif. Il nous est apparu cependant que deux documents cristallisaient les controverses et les discussions :

- 1 - les chartes du parc et les chartes forestières de bonnes pratiques fournissent des repères, des préconisations où la biodiversité trouve sa place de façon contextualisée.
- 2 - le débat à propos des deux systèmes de certification, FSC/PEFC reproduit à l'échelon local ce que nous avons qualifié à l'échelon mondial de « guerre des labels ». Faire prendre conscience aux acteurs locaux ce qu'a de stérile cette lutte pour le mieux disant écologique permet d'élargir le débat sur le faisceau d'intérêts qui se joue derrière la biodiversité.

L'arsenal législatif en faveur de la biodiversité, que ce soit au niveau mondial, européen ou national, n'arrête pas de s'alourdir. Néanmoins, cela n'assure pas nécessairement une meilleure prise en compte de la biodiversité au niveau du terrain, par les propriétaires et les gestionnaires forestiers. Le caractère descendant de la politique actuelle de la biodiversité, conjugué avec le clivage qui existe entre les décideurs politiques et les hommes du terrain sont en partie responsables du blocage actuel. Il ne tient pas compte ni des modalités d'usage des territoires, ni des perceptions que les acteurs locaux, les principaux gestionnaires, ont de la biodiversité. Une possible solution pour débloquer la situation et favoriser une meilleure prise en charge de la biodiversité dans la gestion forestière serait une meilleure connaissance des perceptions et de représentations que les acteurs du terrain se font de cette notion.

L'analyse des documents bibliographiques et les entretiens réalisés auprès une diversité d'acteurs s'inscrivent dans cette logique d'identification des différentes perceptions de la biodiversité.

Un premier constat après la lecture des principaux documents de gestion forestière au niveau régional c'est la reconnaissance d'une "biodiversité diffuse", et non pas de la biodiversité, comme un des critères fondamentaux de la gestion durable, conformément aux recommandations paneuropéennes promues par la Conférence d'Helsinki¹⁵. Quatre types de diversités sont mis au grand jour dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole : diversité génétique, diversité biologique, diversité structurelle et diversité de gestion. Dans cette classification une différence claire apparaît alors entre la *diversité biologique* qui fait référence aux espèces et aux écosystèmes et les autres diversités dont fait aussi partie la diversité génétique.

Dans le document de la charte forestière du PNRM la biodiversité ne fait pas partie des principaux enjeux de gestion. Elle fait partie d'un objectif plus large qui est celui de l'environnement, la biodiversité se manifestant par la richesse environnementale du territoire.

Même si elle n'est pas encore rentrée dans les mentalités, tous les acteurs interviewés avaient entendu parler de la biodiversité par différentes sources : les réunions du CRPF et du Parc, les revues, la télévision. Toutefois, elle n'est pas un sujet de premier ordre pour nos interlocuteurs. C'est ni par manque d'intérêt, ni par manque de sensibilité mais tout simplement par défaut de communication. Ils sont plus préoccupés par des questions comme la sécheresse de 2003 ou la tempête de 1999. Ces événements ont permis une prise de conscience de la part des propriétaires et des gestionnaires forestiers de la vulnérabilité que présente la mono-spécificité.

Présente dans les documents de gestion au niveau régional, la conservation de la biodiversité ne constitue pas pour autant un objectif en soi dans la gestion au niveau de la propriété forestière : « *on fait de la biodiversité sans se rendre compte* ». Si des propriétaires agissent en faveur de la biodiversité ce n'est ni à cause de la réglementation ni grâce à des instruments incitatifs. Quand cela arrive c'est simplement « *pour se faire plaisir* » ce qui traduit une sensibilité pour la nature.

L'échelle à laquelle la gestion de la biodiversité est envisagée est celle de la forêt ou du massif forestier et l'outil de gestion c'est le contrat forestier.

La biodiversité est perçue comme une contrainte pour la gestion et l'économie forestière. Les instruments en faveur de la biodiversité comme le réseau Natura 2000, sont, à cause du manque de communication, très mal perçus par les propriétaires.

De façon caricaturale il est possible de repérer des catégories d'acteurs se rattachant à une vision dominante de la forêt.

¹⁵ Critère 4 de la conférence d'Helsinki, avril, 1998 : « *Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers* »

Une vision patrimoniale

Des actions à caractère environnemental sont organisées sur les sites Natura 2000, mais aussi dans des forêts du Conseil Général de la Nièvre qui veut mettre en place une gestion patrimoniale et non pas productive.

Une vision loisir

Les étrangers qui s'installent dans le Morvan ont plutôt une vision loisir de la forêt et ils acceptent mal une exploitation industrielle de la forêt.

Une vision utilitariste

Pour ceux qui vivent de la forêt, la filière bois étant représentée par 150 entreprises, la forêt est leur gagne pain. De plus en plus de jeunes s'installent dans le Morvan. Pour cette catégorie la biodiversité ou les questions environnementales en général sont loin de constituer leur souci principal. C'est la logique économique qui l'emporte. Cela se traduit au niveau de la gestion par une préférence pour le résineux, surtout le Douglas. Le bois feuillu est considéré comme étant de mauvaise qualité

Une vision capitaliste

Les propriétaires institutionnels, les banques, qui détiennent 8 % de la forêt morvandelle avec de grosses surfaces d'un seul tenant ont une vision capitaliste de la forêt.

Une vision esthétique

La comparaison entre les forêts résineuses et les forêts feuillues est permanente. Si du point de vue du volume de bois produit les forêts résineuses sont considérées plus intéressantes, en termes esthétiques elles sont loin derrière les forêts de feuillus.

Une vision scientifique de la biodiversité

Elle est représentée par les personnels des administrations essentiellement et par certains experts de la chose forestière.

Biodiversité-alibi politique

Pour les entreprises de travaux forestiers la biodiversité est difficilement perçue : « *se représenter la biodiversité c'est comme attraper de l'air* ». Pourtant ce sont elles qui sont accusées de sa destruction « *il faut arrêter d'utiliser la biodiversité comme une arme contre nous* ». La biodiversité est perçue comme un alibi politique manipulé par les associations écologistes pour qui la forêt est perçue comme un jardin privatif. On leur prête une stratégie d'exclusion.

Une biodiversité riche et une biodiversité pauvre

Plusieurs catégories de biodiversité sont apparues : biodiversité au niveau des arbres prioritairement ; mais aussi préoccupations concernant la faune ainsi que des réflexions menées à propos des sites remarquables. Il en résulte des actions segmentées et sectorisées. Pour ces divers registres d'entrée dans la biodiversité existent des structures qui ne travaillent pas forcément ensemble.

Dans l'audit pour la charte forestière du territoire du parc du Morvan réalisé par Rolland Susse, les élus admettent une baisse générale de la biodiversité. Cette baisse est associée à une augmentation de la surface des résineux ainsi que de leur mode d'exploitation : coupes rases, des équipements trop lourds, des interventions dans des conditions non-appropriées, etc. La mobilisation de la population contre les résineux dépasse largement le cadre du monde associatif et laisse voir des problèmes d'acceptation après plus d'un demi-siècle de leur introduction.

La perception de la biodiversité repose encore sur des espèces et des espaces particuliers qui correspondent aux zones protégées. Ce sont les instruments mis en œuvre par la politique actuelle de la biodiversité qui encouragent cette perception.

Quels enjeux locaux pour la biodiversité ?

Depuis les années 2003 des actions en faveur de la biodiversité sont réalisées sur le territoire du PNR du Morvan par les différents acteurs. Cette prise de conscience est due en partie aux pressions systématiques réalisées par l'association Autun Morvan Ecologie dans la personne de Lucienne Haese appelée symboliquement par plusieurs acteurs locaux la « *Jeanne d'Arc du Morvan* ». Mais ces actions visent avant tout la construction d'une image de marque : « Morvan un terroir remarquable » comme le souligne le programme FEDER pour 2007-2013. Il s'agit d'éviter les contestations et de maintenir une valeur marchande du territoire du parc et de ses produits. La marque parc est déposée à l'Institut de la Propriété Industrielle (INPI), « Produit du Parc Natural Régional du Morvan ».

Devant la tendance à l'augmentation de la quantité du bois exploité, un enjeu important dans le Morvan aujourd'hui est posé par le reboisement après des coupes rases et le maintien du feuillu, qui est souvent remplacé par du résineux. C'est dans ce contexte que dans le contrat forestier, qui est mis en place par le PNR entre les acteurs publics et privés, un mélange de 20 %, considéré comme significatif, est demandé aux propriétaires. Ce contrat s'applique à l'échelle de la forêt.

Un autre problème majeur lié à la biodiversité est constitué par les coupes rases. Leur impact visuel est évident. Le symbole d'une gestion non précautionneuse de la biodiversité est flagrant. Elles doivent être traitées de façon claire par les différents acteurs. Les ignorer, les passer sous silence est inconcevable. Il importe de pouvoir dresser un bilan à charge mais aussi à décharge de leurs incidences tant économiques qu'écologiques et sociales.



Figure 10. Les coupes rases, un objet majeur de discorde.

ANNEXE 1



Contrat Forêt

Pour une gestion forestière durable dans le Parc naturel régional du Morvan

Entre

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Agissant en tant que :

- Propriétaire
- Co-propiétaire
- Nu-propiétaire
- Usufruitier
- Représentant du groupement forestier de
- Représentant la personne morale (société, organisme) dénommée
- Maire de la commune de

Pour la forêt, dénommée

sis sur la ou les commune(s) de :

.....

d'une surface totale de : ha.

Et

Le **Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan**, ci-après dénommé le Parc, dont le siège social est situé à la Maison du Parc – 58230 SAINT-BRISSON, représenté par son Président, M. Christian PAUL

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La deuxième Charte forestière du Morvan a été signée le 7 décembre 2007 entre les représentants de la propriété forestière privée et publique et le Parc naturel régional du Morvan, animateur et maître d'ouvrage. Elle constitue un outil pour l'aménagement et le développement durable du territoire forestier du Parc du Morvan contribuant à insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Elle permet la mise en œuvre en synergie entre les partenaires d'un programme d'actions coordonné sur trois ans (2008-2010).

Les choix de sylviculture d'aujourd'hui ont une incidence majeure pour l'avenir. L'adhésion des propriétaires aux orientations et actions de la charte forestière en matière de gestion sylvicole est essentielle pour pérenniser une ressource, adaptée aux changements climatiques et répondant à la demande sociale en termes de paysage et de nature. Les propriétaires sont encouragés à développer une sylviculture rentable et patrimoniale, respectant la diversité et les paysages, n'engageant pas de processus irréversible d'altération des potentialités de production.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les travaux de la première charte forestière ont permis d'identifier et d'étudier certaines pratiques sylvicoles présentant des aspects plus favorables à l'environnement que d'autres. Dans ce sens, le Parc et ses partenaires soutiennent le développement de pratiques sylvicoles comme :

- l'irrégularisation des peuplements résineux et feuillus
- le mélange d'essences
- l'amélioration et la valorisation des feuillus
- l'élagage
- la régénération naturelle
- le renouvellement des peuplements
- le traitement particulier des lisières

Afin de développer la mise en œuvre de ces techniques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage, le Parc et le Conseil Régional de Bourgogne ont élaboré un dispositif de contractualisation, « Contrat Forêt », à destination des propriétaires forestiers.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

a) Sur l'ensemble de la forêt

Conscient des rôles économiques par la production de bois principalement, environnementaux avec la biodiversité et la protection contre l'érosion, et sociaux liés à la gestion de ses forêts, le propriétaire s'engage à :

- Mettre en œuvre une sylviculture dynamique, qui assure une bonne stabilité aux peuplements. Faire le choix de la qualité en favorisant l'éclaircie et l'élagage. Ne recourir aux coupes rases qu'après avoir examiné toutes les autres solutions : amélioration, régénération naturelle, irrégularisation...
- Favoriser le mélange d'essences au sein des peuplements. Préserver les feuillus. Examiner les possibilités d'amélioration avant toute transformation.
- Rechercher un renouvellement progressif des peuplements résineux : irrégularisation, régénération naturelle, échelonnement de la récolte.
- Reconstituer rapidement le peuplement après une coupe rase en recherchant une diversification des essences de production et d'accompagnement.
- Bien équiper sa forêt en dessertes et places de dépôt en participant aux démarches collectives allant dans ce sens. Savoir et faire savoir à l'acquéreur comment évacuer les bois. Faciliter la concertation entre l'acquéreur et les gestionnaires des voies (Commune, Conseil Général).
- Privilégier l'intervention d'entreprises de travaux forestiers signataires de la charte Quali-TF. Veiller à une exploitation respectueuse de la forêt et des chemins, avec remise en état rapide du site (ornières...).
- Identifier les enjeux environnementaux et paysagers et mettre en œuvre des pratiques sylvicoles respectueuses. Gérer les lisières comme zone de transition en terme de diversité et de forme.
- Prévenir le Parc en cas de situation contradictoire avec les engagements pris, préalablement à toute opération.

b) Sur les parcelles désignées ci-dessous

Le propriétaire s'engage à appliquer les orientations de gestion définies ci-dessous :

N° Parcelle	Orientations de gestion	Surface

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PARC

Le Parc s'engage à apporter au propriétaire signataire du contrat :

- Des informations sur les techniques sylvicoles et les aides financières éditées par le Parc et ses partenaires
- Un accompagnement technique pour répondre aux enjeux de gestion durable
- Un pré-diagnostic et une aide au montage de dossier(s) auprès du Conseil Régional

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La résiliation du présent contrat interviendra de plein droit en cas de manquement total ou partiel de l'une des parties contractantes à l'un des quelconques engagements et obligations issus de la présente.

ARTICLE 6 - REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution du présent contrat quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voix de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Saint-Brisson, le

Pour le Parc naturel régional
du Morvan,
Le Président,

Le Propriétaire,

Christian PAUL

Le présent contrat est accompagné des pièces annexes suivantes :

- compte-rendu de visite de pré-diagnostic
- mandat de gestion, le cas échéant

CONTRAT FORÊT

CONTENU DES DIAGNOSTICS

1. Renseignements généraux

- Propriétaire
- Nom de la Forêt
- Parcelles
- Localisation
- Surfaces
- Gestionnaire
- Existence d'un document de gestion

2. Etat des lieux

- Stations forestières
- Expositions
- Pente moyenne
- Types de peuplements
- Diversité en essence
- Répartition des tiges en classe de diamètre
- Rapport H/D
- Présence de petits bois d'avenir
- Qualité des bois en proportion (bonne, moyenne, faible)
- Proportion de feuillus et qualité
- Si peuplement mature, présence de régénération naturelle (% de recouvrement, hauteur)
- Etat sanitaire
- Age et densité de plantation
- Gestion passée

3. Analyse déterminant si l'irrégularisation ou la conversion des taillis et taillis-sous-futaie ou la régénération naturelle est possible.

4. Orientations de gestion et opérations à mener (prélèvement, diamètre d'exploitabilité, essences, rotations, consignes particulières comme la préservation des feuillus en place, la gestion des lisières...)

5. Evaluation des coûts, revenus et risques estimés

ANNEXE 2

Extraits du site internet du PNR Morvan

AUTUN MORVAN ECOLOGIE (AME) BP 22 71401 AUTUN Cedex

Par e-mail : autun.morvan.ecologie@wanadoo.fr

Par téléphone/fax :

03 85 86 26 02

Créée en 1989 ; Lucienne Haese –porte parole du mouvement

En nous rendant visite : (Permanence le vendredi de 13h30 à 15h30)

AUTUN MORVAN ECOLOGIE (AME) 19 rue de l'Arquebuse 71400 AUTUN

Le temps presse pour préserver la biodiversité, vendredi 2 nov 2007, le journal de Saône et Loire.

Thierry Delvalée

http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=563 :

La forêt du Morvan, d'environ 124.000 hectares en majorité privé, subit depuis 1960 des plantations massives de résineux (principalement des douglas). Cet enrésinement est mené principalement par des banques, des sociétés d'assurance et des caisses de retraite avec en avant garde la Caisse d'épargne de Paris et l'assureur AXA.

De 28 % d'enrésinement en 1982 on est passé à 45 % en 1999. Un taux de 62 % est atteint localement sur la commune d'Arleufe, dans la Nièvre, où la Caisse d'épargne de Paris vient d'enrésiner 2000 hectares.

Malgré des améliorations de la législation, la situation n'évolue guère, car seule la sylviculture intensive est subventionnée et les propriétaires n'ont aucune obligation de gestion. A ce rythme, si rien n'est fait pour définir correctement les droits et les devoirs des propriétaires, la forêt originelle du début du XX^{ème} siècle disparaîtra dans les 15 ans à venir. Tandis que l'exploitation des parcelles plantées dans les années 60 commence, l'inquiétude est grande, la biodiversité de la forêt s'amenuise alors que dans le même temps les villages se vident (l'industrialisation de la forêt permettant de remplacer 11 bûcherons par une seule machine) etc.

Le principal espoir de sauver cette forêt vient de la future loi d'orientation forestière votée au début de l'an 2000 (qui devrait intégrer la dimension environnementale dans la gestion économique des forêts).

Source : comité de soutien aux feuillus du Morvan (0 385 862 602)

A l'heure actuelle, la forêt du Morvan couvre 123 500 hectares, soit 50 % des terrains ; elle est privée à 85 %. Intimement liée à l'histoire et à la culture morvandelle, elle est déjà maintes fois évoquée par César dans ses « Commentaires sur la guerre des Gaules ». Au début du 20^{ème} siècle, elle couvrait environ 30 % du territoire morvandiau ; il s'agissait d'une hêtraie-chênaie associée à quelques bois de bouleaux, de charmes et de châtaigniers. L'exploitation de cette forêt se faisait alors par la méthode dite du furetage, c'est-à-dire par coupe au fur et à mesure des besoins des plus gros arbres. L'enrésinement apparaît de façon très marginale au milieu du 19^{ème} siècle : la première plantation de résineux (des épicéas) a été effectuée par l'Etat, à Saint-Prix, dans l'actuelle forêt du Haut-Folin dans les années 1841 à 1848. Quelques propriétaires avaient commencé à enrésiner dès le 19^{ème} siècle : Eugène de Chambure fut l'un des rares, en Morvan-Nivernais, à tenter l'expérience sur son domaine de La Chaux (commune d'Alligny-en-Morvan).

C'est seulement après la Seconde Guerre Mondiale que la forêt morvandelle va subir les transformations les plus fortes, avec la politique d'enrésinement massif, qui a fait suite à la création en 1946 d'un organisme : le Fond Forestier National (F.F.N.) qui participe à l'aide financière pour le reboisement en sapins et les travaux d'équipement. Cette aide est particulièrement avantageuse pour les propriétaires forestiers d'une certaine importance et sans risques économiques. On peut dire que c'est à partir de cette loi, appliquée dès 1949 qu'ont commencé les opérations d'enrésinement de la forêt morvandelle, épicéas au début, pins Douglas ensuite. Les dispositions de cette loi s'expliquent car, à la fin du deuxième conflit mondial, la France avait un déficit en sciage de résineux, bois d'œuvre et de construction, et de fibres longues pour la fabrication du papier. Mais, à long terme, il y a aussi risque de manquer, au plan européen, de bois de feuillus, d'où une circulaire ministérielle en date du 24 avril 1974 visant à infléchir la loi de 1946 en accordant aussi une subvention de même importance pour le reboisement en feuillus et en obligeant au maintien d'une surface de 25 % en feuillus dans une opération de boisement en résineux. Cette dernière disposition n'a jamais été appliquée. Auparavant, en novembre 1968, un décret fut pris pour obliger à conserver le long des routes, dans les plantations de résineux, une bande de feuillus de 10 mètres de large, ceci pour la sécurité incendie. Cette disposition n'a elle aussi jamais été respectée.

En 1969, un texte fut voté et introduisit à nouveau la notion de « équilibre biologique d'une région ».

En 1975, la loi sur la protection de la nature ajoute un motif social : « le bien être de la population ».

Rien n'y fait. En 1950, seulement 5 000 hectares de la forêt morvandelle étaient enrésinés ; en 1960, il y en a 20 000. L'enrésinement devient alors massif et général, incité par le F.F.N. Les résineux représentent 23 % de la forêt morvandelle en 1970, 28 % en 1978, 34 % en 1982 (soit 40 000 hectares), 40 % en 1988, et 51 % actuellement (près de 65 000 hectares). Si rien ne change, le feuillu du Morvan est bel et bien en voie d'extinction.

L'engouement des propriétaires forestiers pour les résineux s'explique par la recherche d'un profit à court terme. Cette rentabilité supposée provient d'avantages fiscaux et des aides qui sont attribuées sans relation avec la durée de rotation de l'essence, favorisant les coupes à blanc de feuillus pour une première plus-value avant plantation de résineux à croissance rapide. De nombreux groupes bancaires et assureurs ont investi dans les forêts du Morvan pour mener ce type de sylviculture. Des coupes à blanc massives ont été réalisées en Morvan par AXA, le GAN et la Caisse d'Épargne. Les milliers de signatures envoyées à ces organismes n'avaient malheureusement pas eu de résultats sur la gestion de leurs forêts. Ainsi, AXA Assurances, propriétaire de quelques 1 000 hectares entre Saint-Germain-de-Modéon et Saint-Aignan a enrésiné la presque totalité de ses forêts de feuillus. Quant à la Caisse d'Épargne, propriétaire de 2 800 hectares de forêts sur la commune d'Arleuf elles aussi constituées en majorité de résineux. Plus récemment, un groupe forestier, filiale du Crédit Lyonnais, a réalisé une coupe rase d'une forêt située sur les communes de Corancy et de Planchez dont une partie était pourtant classée site Natura 2000 sous la désignation « Forêt de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan » et signalé comme exceptionnel et rare en Bourgogne ! Outre son site Natura 2000, cette vallée de l'Oussière est remarquable par ses paysages et son histoire avec la Chapelle de Faubouloin et ses Fontaines Sacrées. Ces coupes ne peuvent se faire sans la complicité de certains élus locaux. Ainsi, en 1993, le maire de Larochemillay ne fera pas un geste face à la coupe rase de la forêt de la Bresseille et refusera de prendre un arrêté interdisant les chemins communaux aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui aurait pourtant permis d'empêcher cette coupe. Mieux, il autorisa l'exploitant « à élargir certaines parties des chemins communaux et s'il le faut empierrier ceux-ci » ! Ce sont finalement la grève de la faim entamée par Valérie Bernadat et l'action de l'association « Autun Morvan Ecologie » qui permirent de mettre un terme au massacre. Pourtant, si vous interrogez les élus locaux, ils ne manqueront pas de vous faire larmoyer sur leur incapacité d'agir. Belle hypocrisie lorsque l'on sait que les forêts communales du Morvan qui représentent 3 000 ha sont enrésinées à 82 % soit bien plus que les forêts privées. La progression quasi exponentielle de la plantation de résineux en Morvan ne manque pas de susciter des polémiques entre les partisans de l'enrésinement et leurs opposants. Une approche plus fine de ce problème permet éventuellement un arbitrage. Il est inexact, par exemple, d'avancer l'idée que les résineux absorbent beaucoup plus d'eau et font bisser les sources. De l'épicéa au Douglas, ces essences ne se plaisent pas spécialement dans un milieu hydromorphe, d'ailleurs leurs racines sont en surface et se plaisent sur des sols secs. Il est inexact aussi de dire que les résineux modifient la pluviométrie, les observations de la pluviométrie des 50 dernières années n'ont rien démontré. Les statistiques climatiques non plus n'ont rien fait apparaître. Par contre, la climatologie au sol montre que l'ombre dense dans les sapinières s'oppose à la pénétration des rayons solaires, prolonge l'enneigement et la présence du verglas sur les routes les traversant. Bien des surfaces ont en effet été plantées à la densité de 3 000 à 4 000 tiges (1,60 à 1,80 mètre d'intervalle) sans éclaircies ultérieures. Les plantations très serrées, et surtout en monosylviculture, sont néfastes au plan phytosanitaire en favorisant à terme les attaques de scolytes dont les manifestations apparaissent deux fois par an. Si l'agression est due au « typographe », l'arbre rougit entièrement et meurt, s'il s'agit du « calcographe » la cime se dessèche. Pour éviter cela, le seul remède est un mélange d'essences résineuses et feuillues. Ceci nous amène naturellement à faire des réflexions au plan écologique. La méthode actuelle de plantation de résineux consiste, avant installation à évacuer les coupes rases au moyen d'engins mécaniques très lourds, ce qui bouleverse une première fois la surface du sol en détruisant la vie organique et biologique de celui-ci. Le sol va rester découvert avant plantation, ainsi que pendant les premières années de pousse, exposé au lessivage pour les

eaux pluviales, entraînant ce qui reste de matière organique, au dessèchement par le vent et le soleil. Ce seront les premiers éléments de la dégradation du sol. A quoi conduit ensuite un enrésinement intensif ? Il est possible que le Douglas par sa croissance rapide, épuise le sol, mais les conséquences à long terme de l'enrésinement sont beaucoup plus préoccupantes. Au sol, les aiguilles de résineux créent un humus acide à transformation très lente. L'accumulation de matières organiques peu transformées par défaut d'activité biologique peut conduire à une éventuelle podzolisation et pour l'avenir à une problématique régénération du sol. Bien au contraire, sous les feuillus, l'humus est nettement moins acide et plus riche en activité biologique et organique. Le milieu résineux, peu favorable au maintien d'un écosystème équilibré, est aussi impropre à l'ensemble des êtres vivants dans un même milieu et dépendant les uns des autres. Ainsi, certaines espèces botaniques déjà rares, telle l'airelle rouge, risquant de disparaître à jamais du Morvan. L'absence de flore herbacée ou arbustive feuillues, sous les résineux, empêche la fréquentation de ce genre de forêt par la mammifère et l'avifaune phytophage. La nidification des uns et des autres y devient impossible. Ainsi, les résineux dégradent et érodent les sols, appauvrissent la diversité génétique de la flore et de la faune. Si les études manquent pour connaître l'effet de ce changement radical du peuplement forestier, rien ne prouve non plus la pérennité de ce type de sylviculture sur le long terme. Les investisseurs auront tôt fait de laisser les Morvandiaux à leur désert si la rentabilité diminuait par épuisement des sols.

Par ailleurs, le Morvan est très fréquenté par les touristes, pour son aspect verdoyant et varié, par sa forêt alternant avec prés et bocages. Or, que trouveront-ils dans cet immense univers de sapins, de chemins défoncés par les débardages, de chemins transformés en « boulevards » par la nécessité de parer au feu, une forêt impénétrable tant que les arbres ne sont pas élagués, et où la marche est malaisée lorsque les branches élaguées sont restées sur le sol. Ajoutons à cela les prés peu à peu envahis de conifères par suite de la déprise agricole. Bref des paysages sombres, monotones, aux monts striés géométriquement par des coupes de cloisonnement disgracieuses, sans aspect évolutif suivant les saisons. Or, on sait que le tourisme maintient plus d'emploi dans notre région que les métiers de la forêt, qu'il apporte à la population un échange culturel bénéfique, sous réserve qu'il n'en fasse pas perdre les traditions.

Quant à la population locale, pourra-t-elle tirer bénéfice de cet enrésinement à outrance ? A l'heure actuelle, l'enrésinement du Morvan ne crée qu'un infime nombre d'emplois d'exploitation. Aucun emploi de transformation (les plus stables et fiables) n'a été créé ; les grumes et les bois résultant des éclaircies sont expédiées à la scierie de Sougy-sur-Loire et dans celle de la vallée de l'Azergue près de Lyon. Les quelques emplois de bûcherons sont occupés par des Turcs dont les conditions d'embauche effraieraient pour la plupart pas mal d'inspecteurs du Travail. L'enrésinement du Morvan n'a donc engendré aucune industrie du bois sur le coin et ce n'est semble-t-il pas aujourd'hui que ça va commencer. En outre, il y a un risque réel pour que la morosité de la future forêt morte soit comparable à celles des grands ensembles citadins ce qui pourrait être fatale à l'activité touristique du Morvan principale source d'emplois et de revenus dans ce secteur. Mais il est encore temps pour les pouvoirs publics de réagir pour sauvegarder ce qu'il reste de la forêt originelle du Morvan, véritable patrimoine naturel, historique, touristique et économique de notre région. **Julien Gonzalez**, président de l'association « Les Ecologistes de Bourgogne » affiliée au mouvement politique « Ecolo pour la décroissance ».